



# Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

## « Sud Cornouaille »

Rapport d'activités 2018



# SOMMAIRE

---

<b>Sommaire</b> .....	<b>2</b>
<b>I – Préambule</b> .....	<b>4</b>
<b>II - Rappel du contexte</b> .....	<b>5</b>
1. Présentation du territoire .....	5
2. Principaux enjeux identifiés dans le SAGE .....	5
3. Organisation de travail.....	8
4. Les étapes d’élaboration du SAGE .....	8
<b>III – Animation et Mise en oeuvre du SAGE</b> .....	<b>9</b>
1. Activités de la CLE et des instances associées .....	10
2. Renouvellement de la composition de la CLE .....	11
3. Avis sur les dossiers soumis à la consultation de la CLE .....	12
4. Communication.....	12
5. Etudes complémentaires .....	14
6. Bilan financier de l’action .....	16
<b>IV. Second plan de lutte contre les algues vertes de la Baie de la Forêt</b> .....	<b>17</b>
1. Relance du second plan de lutte contre les algues vertes de la baie de la Forêt .....	17
2. Mise en œuvre des actions .....	19
3. Volet curatif des algues vertes.....	25
4. Bilan financier de l’action .....	26
<b>V – Programme de Lutte contre les Contaminations bactériologiques</b> .....	<b>27</b>
1. Bassin versant de la Mer Blanche et de l’anse de Penfoulic .....	27
2. Bassins versants Aven Belon Merrien .....	30
<b>VI – Programme de Gestion des Cours d’eau</b> .....	<b>36</b>
1. Bassins versants de la Baie de la Forêt .....	36
2. Sur le territoire de la CCPF .....	41
3. Bassins versants de l’Aven Belon .....	43
<b>VII – Préservation des zones humides</b> .....	<b>50</b>
1. Suivi des indicateurs .....	50
2. Bilan financier .....	51
<b>VIII - Promotion des Techniques alternatives au désherbage chimique</b> .....	<b>52</b>
1. Bassins versants de la Baie de la Forêt .....	52
2. Bassins versants de l’Aven Belon Merrien .....	57
<b>IX – Moyens mobilisés</b> .....	<b>58</b>
1. Equipe d’animation.....	58
2. Bilan financier .....	58
<b>Annexes</b> .....	<b>59</b>
Annexe 1 – Arrêté préfectoral du 17/07/2018 portant renouvellement de la composition de la CLE.....	59
Annexe 2 – Etude d’identification et de hiérarchisation des têtes de bassin versant sur le périmètre du SAGE Sud Cornouaille .....	59

Annexe 3 – Contrat de progrès algues vertes de la Baie de la Forêt .....	59
Annexe 4 – Lettre agricole de la Baie de la Forêt.....	59
Annexe 5 – Conseils individuels du PLAV2 : rendus et indicateurs associés.....	59
Annexe 6– Suivi qualité de l’eau de l’Anse de Penfoulic et de la Mer Blanche .....	59
Annexe 7– Profil de vulnérabilité conchylicole de l’anse de Penfoulic et de la Mer Blanche.....	59
Annexe 8– Bilan des actions sur les bassins versants de l’Aven Belon Merrien .....	59
Annexe 9 – Bilan financier 2018.....	59
Annexe 5 – Conseils individuels du PLAV2 : rendus et indicateurs associés.....	60

## I – PREAMBULE

---

Après quatre années d'élaboration, le SAGE Sud Cornouaille a été approuvé par arrêté préfectoral le 23 janvier 2017.

L'approbation du SAGE coïncide avec le renouvellement du Contrat territorial sur la période 2017-2021. Il constitue la **déclinaison opérationnelle du SAGE Sud Cornouaille** afin de mettre en application concrètement les dispositions du SAGE.

L'année 2018 constitue la **2<sup>ème</sup> année de mise en œuvre du SAGE. Elle aura notamment été marquée par :**

- Le renouvellement de la composition de la CLE
- La relance du second plan de lutte contre les algues vertes de la Baie de la Forêt
- La validation des profils de vulnérabilité conchylicole de la Mer Blanche et de l'anse de Penfoulic ainsi que des estuaires de l'Aven -Belon - Merrien
- La finalisation et la validation de l'étude d'identification et de hiérarchisation des têtes de bassin versant
- La poursuite de la réflexion sur l'ensablement des estuaires de l'Aven et du Belon

Le présent rapport détaille le bilan des actions menées en 2018. Ces éléments ont été **validés par la CLE du 30/04/2019.**

## II - RAPPEL DU CONTEXTE

### 1. Présentation du territoire

Le SAGE Sud Cornouaille est constitué par une multitude de petits fleuves côtiers représentant un linéaire de 806 km (d'après les inventaires locaux). Il couvre une **superficie de 594 km<sup>2</sup>** et concerne **24 communes du Finistère Sud**.



*Les chiffres clés du territoire*

**Région** : Bretagne

**Département** : Finistère

**Communes** : 24 communes dont 8 entièrement intégrées au périmètre

**Superficie** : 594 km<sup>2</sup>

**Population** : 95 000 habitants

**Linéaire de côtes** : 130 km de côtes

### 2. Principaux enjeux identifiés dans le SAGE

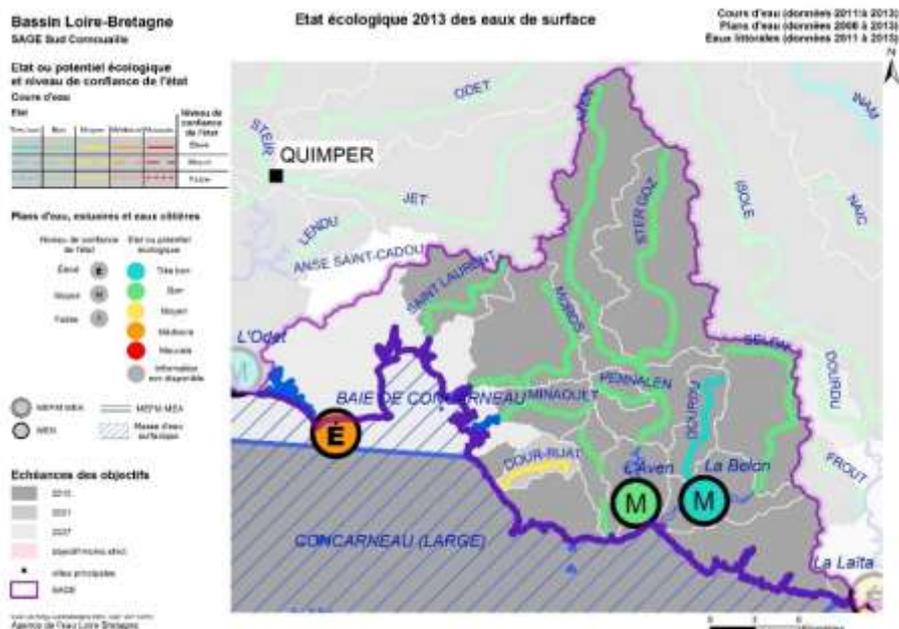
#### 2.1/ Les masses d'eau

Le territoire du SAGE Sud Cornouaille compte **15 masses d'eau** :

- 10 masses d'eau cours d'eau
- 1 masse d'eau souterraine : Baie de Concarneau - Aven
- 2 masses d'eau de transition : l'Aven et le Belon
- 2 masses d'eau côtières : Baie de Concarneau et Concarneau large

Dans le cadre du SDAGE 2016-2021, 2 masses d'eau ont été identifiées en état moyen à médiocre (bilan 2013-2021) :

- **Cours d'eau / Dour Ruat au titre de l'hydrologie (report de délai 2021)**
- **Masse d'eau côtière Baie de Concarneau vis-à-vis de la problématique algues vertes (report de délai 2027)**



## 2.2/ Les enjeux du territoire

Dans le cadre des travaux d'élaboration du SAGE, 5 enjeux thématiques et 2 enjeux transversaux ont été définis :

### Enjeux thématiques

- **Qualité des eaux superficielles et eaux souterraines**
- **Disponibilité des ressources en eau**
- **Qualité des milieux aquatiques et naturels**
- **Enjeux littoraux**
- **Risques naturels liés à l'eau**

### Enjeux transversaux

- **Concilier les activités humaines et économiques** avec les objectifs liés à la ressource en eau et à la préservation des écosystèmes aquatiques dans leur globalité
- **Améliorer la gouvernance territoriale** en renforçant la coopération entre élus, la coordination entre les services concernés, et l'articulation entre les différents dispositifs engagés sur le territoire

La carte ci-après synthétise les principaux enjeux à l'échelle du SAGE :



### 3. Organisation de travail

L'animation du SAGE et la mise en œuvre du volet opérationnel sur les bassins versants Sud Cornouaille repose sur une organisation spécifique. Elle s'appuie sur un **partenariat entre 3 collectivités** (CCPF, CCA et Quimperlé Co) pour pouvoir agir à l'échelle des bassins versants. Ce partenariat est formalisé par une convention passée entre les 3 collectivités.

#### 3.1/ Portage du SAGE

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, **CCA est la structure porteuse du SAGE**, et assure à ce titre le secrétariat, l'animation et la mise en œuvre du SAGE. Elle assure en outre la coordination et la programmation des actions opérationnelles réparties entre les 3 collectivités.

#### 3.2/ Portage du volet opérationnel

La mise en œuvre du volet opérationnel est organisée selon la répartition suivante :

Sur le bassin versant de la Baie de la Forêt (Odet-Aven) :

- **CCPF :**
  - Le volet bactériologique sur la Mer Blanche et l'anse de Penfoulic ainsi que les actions de restauration de ZH sur le territoire de la CCPF
  - Le volet « phyto urbain » (appui aux communes) sur la CCPF
- **CCA :**
  - Les volets « phyto urbain » et « cours d'eau » ainsi que les actions de restauration des ZH sur CCA
  - Le plan de lutte contre les algues vertes de la Baie de la Forêt

Sur les bassins versants Aven Belon Merrien :

- **Quimperlé Communauté :**
  - Les volets « cours d'eau » et « bactériologique » sur le territoire Aven Belon Merrien

### 4. Les étapes d'élaboration du SAGE

L'émergence du SAGE est liée à deux arrêtés préfectoraux :

- Arrêté de délimitation du périmètre le 4 février 2011
- Arrêté de constitution de la CLE le 2 juillet 2012

L'élaboration du SAGE Sud-Cornouaille a démarré en 2013 et a été validé à l'unanimité par la CLE du 04/09/2015.

Le travail d'élaboration du SAGE a suivi plusieurs phases d'étude ayant successivement fait l'objet de validation :

- Etat des lieux – Diagnostic :
  - **L'état des lieux/diagnostic a été validé par la CLE le 20 décembre 2013.** A l'issue de ce travail, 5 enjeux thématiques et 2 enjeux transversaux ont été définis par la CLE.
- Tendances et scénarios
  - **Les scénarios tendances et contrastés ont été validés par la CLE le 14 octobre 2014.**
- Stratégie collective :
  - **La stratégie du SAGE Sud-Cornouaille a été validée par la CLE le 28 janvier 2015.** Elle a servi de document cadre pour la rédaction des documents du SAGE : PAGD et Règlement.
- Les documents du SAGE (PAGD et Règlement)
  - **Les documents du SAGE ont été validés à l'unanimité par la CLE le 04 septembre 2015.** 69 dispositions ont été intégrées au PAGD et déclinées selon les 10 objectifs prédéfinis. En complément, 2 articles ont été définis dans le Règlement du SAGE.

Le projet de SAGE a fait l'objet d'une phase de consultation :

- Auprès des assemblées conformément à l'article L 212.6 du Code de l'environnement, ainsi qu'au Comité de Gestion des Poissons Migrateurs (COGEPOMI) conformément à l'article R. 436-48 du même code. A l'issue de cette consultation, **100% des avis sollicités étaient favorables ou réputés favorables.**
- Auprès du public, via une **enquête publique qui a eu lieu entre le 22 août et le 23 septembre 2016.** Considérant que le projet « est l'aboutissement d'une concertation continue efficace entre tous les acteurs de l'eau », il a reçu un **avis favorable de la part du Commissaire enquêteur** assorti de quatre recommandations.

La CLE a **adopté à l'unanimité le projet final de SAGE le 28 octobre 2016** après avoir intégré les observations faites par les administrations et par la population à l'occasion de l'enquête publique.

**Le SAGE Sud Cornouaille a été approuvé par arrêté préfectoral le 23 janvier 2017.**

### III – ANIMATION ET MISE EN OEUVRE DU SAGE

---

Maître d'ouvrage : Concarneau Cornouaille Agglomération

- 0.9 ETP pour l'animation – coordination du SAGE
- 0.05 ETP appui service communication de CCA
- 0.2 ETP appui administratif
- 0.15 ETP d'un technicien sur les têtes de bassin versant

#### Missions de la structure porteuse du SAGE

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, CCA est désignée structure porteuse du SAGE et assure, à ce titre, le secrétariat, l'animation et la mise en œuvre du SAGE Sud Cornouaille.

Ces missions peuvent être définies de la manière suivante :

- **Animation de la CLE et des instances de concertation associées**
  - Préparation et animation des réunions de la CLE et du Bureau CLE
  - Préparation et co-animation des Commissions thématiques
  - Préparation des avis sur les dossiers loi sur l'eau et documents d'urbanisme
  - Assurer l'interface avec les partenaires institutionnels et les différents dispositifs engagés sur le territoire ainsi que les réflexions interSAGE
- **Suivi -évaluation de la mise en œuvre du SAGE**
  - Centraliser et organiser les données à l'échelle du SAGE
  - Concevoir et alimenter les indicateurs du tableau de bord du SAGE
- **Communication**
  - Concevoir les outils de communication mutualisés à l'échelle du SAGE
- **Suivi du Projet de Territoire pour l'Eau**
  - Rédaction du programme pluriannuel et des synthèses des programmations et bilans annuels sur la base des contributions des maîtres d'ouvrages locaux,
  - Assurer le suivi administratif et financier relatif à l'animation du SAGE
- **Etudes complémentaires**
  - Réalisation des études générales à l'échelle du SAGE
  - Assurer éventuellement la maîtrise d'ouvrage des actions « orphelines »

#### Faits marquants 2018

L'animation du SAGE a été marquée en 2018 par :

- Le renouvellement de la composition de la CLE
- La relance et la validation du second plan de lutte contre les algues vertes de la Baie de la Forêt
- La validation des profils de vulnérabilité conchylicole de la Mer Blanche et de l'anse de Penfoulic ainsi que des estuaires de l'Aven -Belon - Merrien
- La finalisation et la validation de l'étude d'identification et de hiérarchisation des têtes de bassin versant
- La poursuite de la réflexion sur l'ensablement des estuaires de l'Aven et du Belon

## 1. Activités de la CLE et des instances associées

→ **Objectif n°10 du SAGE : Mettre en œuvre le SAGE et organiser la gouvernance sur le territoire**

Les différentes instances se sont réunies à plusieurs reprises durant l'année 2018. Les principales réunions sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Date	Instances	Objet
09/01/2018	CLE	<p><u>Points pour validation :</u></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Approbation du CR de la séance du 19/09/2017 et de l'OJ de la séance</li> <li>2. Programmation 2018</li> </ol> <p><u>Points pour information :</u></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>3. Devenir du Plan de Lutte contre les Algues Vertes</li> <li>4. Signature du Contrat territorial des BV Sud Cornouaille 2017-2021</li> <li>5. Point sur le projet de création d'un EPTB armoricain</li> <li>6. Questions diverses : Résultats du POI 2017</li> </ol>
23/01/2018	Commission Aménagement	<p>→ Volet Milieux aquatiques des BV Aven Belon : bilan 2017 et perspectives 2018</p> <p>→ Volet Milieux aquatiques des BV Odet-Aven : bilan 2017 et perspectives 2018</p> <p>→ Restitution de l'étude réalisée sur la masse d'eau du Dour Ruat</p> <p>→ Point sur l'étude des têtes de bassin versant</p>
16/04/2018	Commission Ressources	<p>→ Promotion des alternatives aux pesticides : bilan 2017 et perspectives 2018</p> <p>→ Bilan des réseaux de surveillance de la qualité des eaux</p>
18/04/2018	Bureau	→ Préparation de la CLE du 24/05/2018
24/05/2018	CLE	<p><u>Points pour validation :</u></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Approbation du CR de la séance du 09/01/2018 et de l'OJ de la séance</li> <li>2. Rapport d'activités 2017</li> <li>3. Consultation sur les travaux de restauration et d'entretien des cours d'eau du territoire de l'Odet à l'Aven</li> <li>4. Consultation sur le PLAGEPOMI 2018-2023 sur les cours d'eau bretons</li> </ol> <p><u>Points pour information :</u></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>5. Devenir du plan de lutte contre les algues vertes</li> <li>6. Renouvellement de la composition de la CLE</li> <li>7. 11<sup>ème</sup> programme d'intervention de l'AELB :</li> <li>8. Point sur les dossiers thématiques</li> <li>9. Informations / Questions diverses</li> </ol>
18/06/2018	Commission algues vertes	<p>→ Relance du 2<sup>ème</sup> plan de lutte contre les algues vertes</p> <p>→ Validation du plan d'actions et de la maquette financière</p>
14/09/2018	CLE	<p><b>Installation de la Commission Locale de l'Eau (CLE)</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Présentation du SAGE et du fonctionnement de la CLE</li> <li>2. Election du Président et des deux Vice-Présidents de la CLE</li> <li>3. Election des membres du Bureau de la CLE</li> <li>4. Commissions thématiques du SAGE</li> <li>5. Adoption du CR de la CLE du 24/05/2018</li> <li>6. Retroplanning 2018</li> </ol>
22/11/2018	Comité financeurs	→ Préparation budgétaire 2019
30/11/2018	Bureau	→ Préparation de la CLE du 18/12/2018
04/12/2018	Comité financeurs	→ Préparation budgétaire 2019
18/12/2018	CLE	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Adoption du CR de la CLE du 14/09/2018 et de l'ordre du jour de la séance</li> <li>2. Qualité sanitaire des eaux littorales</li> </ol> <p>→ Avis de la CLE sur les profils de vulnérabilité conchylicole</p> <p>→ Information sur la qualité des eaux de baignade de Concarneau</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>3. Avis de la CLE sur l'identification et la hiérarchisation des TBV</li> <li>4. Programmation 2019</li> <li>5. Point d'information : PLAV2 de la Baie de la Forêt</li> </ol>

Une cellule technique de coordination « informelle » a également été instituée pour permettre aux 3 EPCI d'échanger sur les dossiers et de préparer la programmation 2019. **En 2018, elle s'est réunie à 4 reprises.**

## 2. Renouvellement de la composition de la CLE

La Commission Locale de l'Eau du SAGE Sud Cornouaille a été installée par arrêté préfectoral le 2 juillet 2012. Son mandat arrivant à échéance (mandat de 6 ans), le Préfet du Finistère a dû procéder en 2018 au renouvellement de ses membres

- L'arrêté préfectoral du 19 avril 2018 qui fixe la composition de la CLE à 22 membres (contre 42 membres initialement)
- L'arrêté préfectoral du 17 juillet 2018 (Cf. Annexe 1) qui désigne les membres de la CLE.

La nouvelle CLE compte désormais **22 membres** dont 11 délégués au collège des élus, 6 délégués au collège des usagers et 5 délégués au collège des représentants des services de l'Etat. Cet arrêté prévoit également qu'un représentant du Groupement des Agriculteurs Biologiques du Finistère ainsi qu'un représentant du Comité régional de la conchyliculture Bretagne Sud puissent assister aux réunions de la CLE par voix consultative.

► La nouvelle Commission Locale de l'Eau s'est réunie le 14 septembre pour procéder à son installation et à l'élection de son exécutif :

### Présidence et Vice-présidence de la CLE

- Roger Le Goff a été réélu Président de la CLE
- Guy Pagnard, vice-président à CCA et Daniel Hanocq, élu communautaire à Quimperlé Communauté ont été élus Vice-Président de la CLE

### Commissions thématiques du SAGE :

Le nombre de Commissions thématiques est porté à 3 :

- La Commission Algues vertes est présidée par Guy Pagnard, vice-président à CCA
- La Commission Aménagement est présidée par Daniel Hanocq, représentant de Quimperlé Communauté
- La Commission Ressource sera présidée par Christian Rivière, vice-président à la CCPF

### Bureau :

Comité restreint chargé de préparer les réunions de la CLE, le Bureau est composé de 15 membres :

#### Collèges des représentants des Collectivités territoriales

- Monsieur Roger LE GOFF, Président de la Communauté de communes du Pays Fouesnantais
- Monsieur André FIDELIN, Président de Concarneau Cornouaille Agglomération
- Monsieur Sébastien MIOSSEC, Président de Quimperlé Communauté
- Madame Gaël LE MEUR, conseillère régionale de Bretagne
- Madame Nicole ZIEGLER, conseillère départementale du Finistère
- Monsieur Guy PAGNARD, Vice-président de Concarneau Cornouaille Agglomération
- Monsieur Christian RIVIERE, Vice-président de la Communauté de communes du Pays Fouesnantais
- Monsieur Daniel HANOCQ, représentant de Quimperlé Communauté

#### Collèges des représentants des usagers

- Monsieur Jean Michel LE BRETON, représentant de la Chambre d'Agriculture du Finistère
- Monsieur Hubert MEIGNEN, représentant d'Eau et Rivières de Bretagne
- Monsieur Charles NOBLET, représentant de la Fédération départementale pour la pêche et la protection des milieux aquatiques
- Monsieur Pascal PARMENTIER, représentant de la Chambre de Commerces et d'Industrie

#### Collèges des représentants de l'Etat

- Le Préfet du Finistère ou son représentant
- Représentant de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne
- Représentant de l'Agence Française de la Biodiversité



### 3. Avis sur les dossiers soumis à la consultation de la CLE

Le SAGE étant approuvé depuis 2017, la Commission Locale de l'Eau est consultée sur les dossiers et projets impactant la ressource en eau et les milieux aquatiques.

Lors de la réunion du 20 mars 2017, la CLE a révisé ses règles de fonctionnement afin de formaliser la procédure d'examen des dossiers soumis à l'avis de la CLE. Elle a donné délégation au Bureau. Une grille d'analyse a par ailleurs été réalisée pour pouvoir vérifier la compatibilité des projets avec les dispositions du SAGE.

#### Autorisations loi sur l'eau

► En 2018, 2 avis formels sur des dossiers d'Autorisation ont été rendus :

Dossier	Type	Pétitionnaire	Procédure de consultation	Avis du Bureau
Programme de travaux BV baie de la Forêt	Loi sur l'Eau - autorisation	CCA	CLE du 24/05/2018	Avis favorable
Curage des bassins de stockage de Pen Al Len	Loi sur l'Eau - autorisation	CCPF	CLE du 14/09/2018	Avis favorable avec recommandation

#### Déclaration loi sur l'eau

L'article R214-37 du code de l'environnement prévoit que les dossiers loi sur l'eau soumis à Déclaration sont envoyés pour information au Président de la CLE.

### 4. Communication

→ *Disposition n° 66 du SAGE : Informer et sensibiliser la population sur les actions du SAGE*

#### Newsletter du SAGE

Afin de diffuser une information régulière sur l'eau à l'attention des décideurs et des acteurs locaux, une newsletter a été créée en 2017. Elle a vocation à être diffusée à l'ensemble des membres de CLE, des maires et DGS – DST des communes, des élus des Commission environnement des 3 EPCI et des associations locales.

La 3<sup>ème</sup> newsletter du SAGE, éditée en mars 2018, était consacrée à la qualité sanitaire des eaux littorales. Une 4<sup>ème</sup> newsletter est en cours de préparation sur le thème « Zéro pesticides » en lien avec les échéances de la Loi Labbé.

► La conception de la newsletter devrait se poursuivre en 2019 à raison de 2 à 3 lettres.



#### Intervention en conseil municipal

Afin de diffuser le SAGE auprès des communes, une intervention en conseil municipal a été proposée aux 24 communes situées sur le périmètre du SAGE. Il s'agissait de présenter l'outil et sa portée juridique ainsi que les enjeux du territoire et les objectifs du SAGE.

► En 2018, une intervention a eu lieu le 23/01/2018 en conseil municipal du Trévoux.

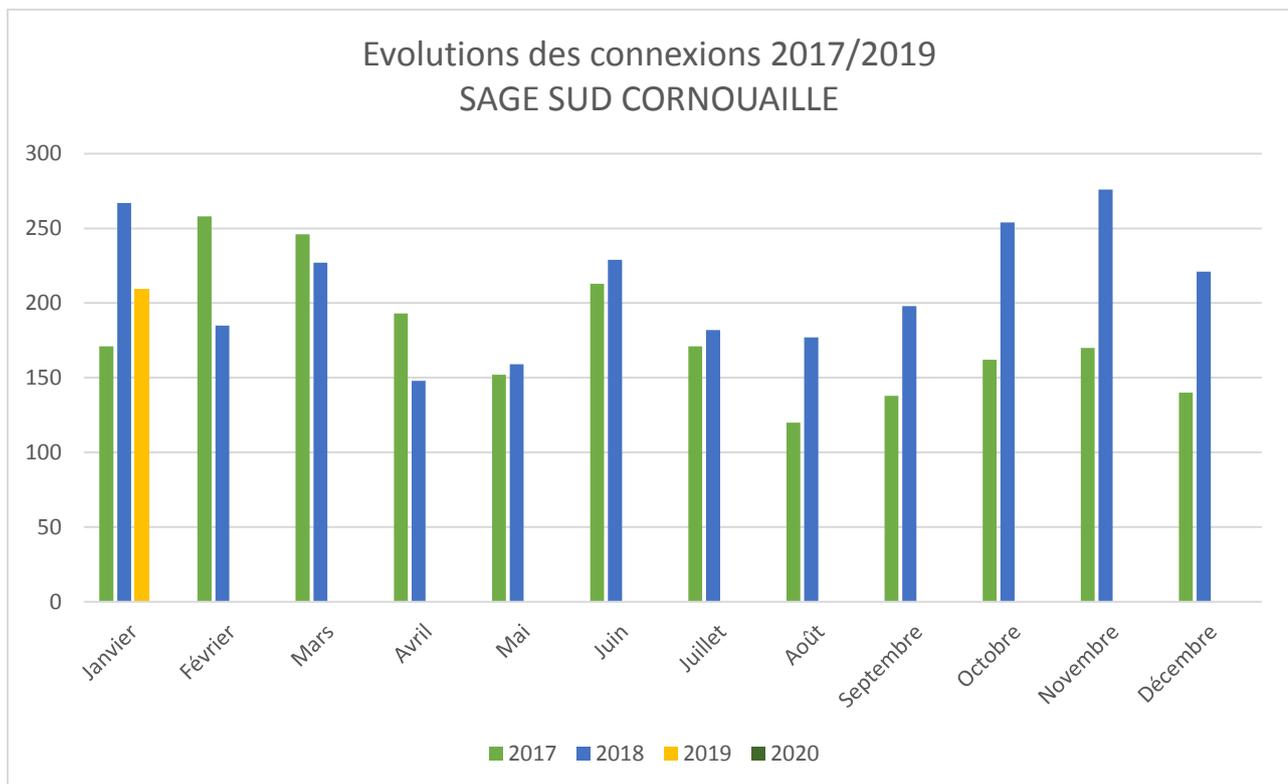
#### Site Internet

Le site Internet (<http://sage-sud-cornouaille.fr/>) est régulièrement mis à jour en fonction de l'actualité et de l'avancement des actions. L'intranet est également alimenté régulièrement avec la mise en ligne des documents de séance et des compte-rendu de réunions. La maintenance du site fait l'objet d'une prestation avec l'Agence Horizon qui a créé le site.



Statistique de connexion au Site Internet du SAGE :

► **En 2018, 2 538 connexions** ont été enregistrées contre 2 134 connexions en 2017. La fréquentation est donc relativement stable voire en légère hausse.



## 5. Etudes complémentaires

Pour répondre aux dispositions du SAGE, plusieurs études étaient programmées en 2018 :

### 5.1/ Ensablement de l'Aven et du Belon

→ *Disposition n° 60 du SAGE : Engager une réflexion multi partenariale sur la gestion de l'ensablement dans les estuaires*

#### Rappel du contexte

Comme toutes les zones d'estuaire, les estuaires de l'Aven et du Belon sont marqués par un phénomène naturel d'ensablement progressif.

Depuis l'arrêt des extractions de sable en 2000, les deux estuaires ont fait l'objet d'études et d'investigations, entre 2003 et 2013 pour les plus récentes. La dernière avait pointé plusieurs lacunes et un déficit de connaissance sur l'évolution de l'ensablement au sein des 2 estuaires. A l'issue de ces études, aucune solution n'a été mise en œuvre pour des raisons techniques, réglementaires et financières. Les solutions techniques envisagées (opérations de dragage) sont en effet difficiles à mettre en œuvre compte tenu :

- Des coûts connus des solutions de dragage (400 000 € par estuaire – valeur 2005) et de la nécessité de s'inscrire dans une logique d'entretien régulier avec une intervention tous les 5 à 10 ans, soit l'équivalent d'une dépense annuelle de 40 à 80 k€
- Des procédures administratives préalables aux opérations de dragage (dossier Loi sur l'eau qui nécessiterait a minima de nouveaux levés bathymétriques et des analyses physico-chimiques des sédiments)
- La difficulté de pouvoir commercialiser les produits de dragage bien que présentant une valeur commerciale d'amendement agricole. La circulaire du 04/07/2008 prévoit qu'avant d'envisager une commercialisation, et dès lors que la qualité des sédiments le permet, le retour des sédiments au milieu est à privilégier : rechargement ou protection des zones côtières en érosion situées à proximité du site d'extraction.

Dans le cadre des travaux du SAGE Sud Cornouaille la Commission Locale de l'eau a souhaité relancer une réflexion sur les solutions possibles pour gérer cet ensablement.

L'année 2017 a été consacrée à la capitalisation des études antérieures, des retours d'expériences d'autres territoires et à la mise en place d'un groupe de travail spécifique.

#### Bilan des actions 2018

Avant d'envisager des opérations lourdes et coûteuses, le groupe de travail a décidé de lancer une étude pour caractériser la dynamique d'ensablement et de faire appel à une Assistance à Maîtrise d'ouvrage pour rédiger le CCTP de l'étude à engager.

Concarneau Cornouaille Agglomération a missionné le cabinet Litto consult comme assistant à maîtrise d'ouvrage afin de définir les contours de l'étude et le budget associé. Les résultats de cette analyse préalable ont été présentés au groupe de travail « ensablement » le 29 novembre 2018. L'étude préconisée par Litto consult comprendrait a minima l'acquisition de nouvelles levés topo-bathymétriques précises pour quantifier l'évolution des fonds.

#### Perspectives de travail 2019

En 2019, une 1<sup>ère</sup> étude sera engagée comprenant la réalisation de levés bathymétriques pour avoir une idée des taux d'ensablement et objectiver l'évolution du phénomène.

En fonction des résultats de cette 1<sup>ère</sup> étude et de la position des élus, il serait proposé de lancer un second appel d'offres pour travailler à la recherche de solutions et à la définition de scénarios d'intervention visant à optimiser la gestion de la sédimentation dans le chenal et les zones d'activités professionnelles. Pour chaque scénario, une analyse des contraintes techniques, environnementales, de l'acceptabilité sociale et le coût financier serait proposée.

## 5.2/ Identification et hiérarchisation des têtes de bassin versant à l'échelle du SAGE Sud Cornouaille

→ **Disposition n° 38 du SAGE : Inventorier les têtes de BV et définir les zones prioritaires pour leur gestion**

En 2017, CCA a engagé un travail d'identification et de hiérarchisation des têtes de bassin versant à l'échelle du territoire du SAGE.

### Contexte : des zones sensibles à préserver

Le SDAGE Loire Bretagne 2016 / 2021 affiche la préservation des têtes de bassin versant comme prioritaire dans son programme de mesure (chapitre 11). Ces milieux fragiles assurent en effet un grand nombre de fonctions en termes de qualité (physico-chimique et biologique) et de quantité (régulation hydrologique). D'une manière générale, les pressions sur les têtes de bassin « impliquent la nécessité d'adopter des mesures adaptées pour permettre de préserver et de restaurer ces territoires aux ressources vitales ».

L'orientation 11A « Restaurer et préserver les têtes de bassin versant » implique à l'échelle locale des SAGE de prendre des dispositions pour inventorier et caractériser les TBV (disposition 11A-1) et de hiérarchiser des objectifs de gestion adaptés à la préservation et à la restauration de ces secteurs (disposition 11A-2).

Dans le cadre de la disposition n°38 SAGE Sud Cornouaille, une étude en 3 étapes a été engagée sur les têtes de bassin versant :

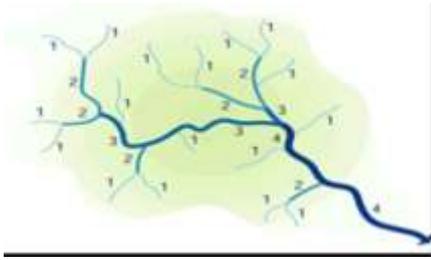
- Etape 1 / Identification cartographique des secteurs concernés
- Etape 2 / Caractérisation et hiérarchisation en fonction de critères d'état et de pression
- Etape 3 / Définition d'un programme d'action sur les secteurs prioritaires

### Bilan des actions 2018

L'étape 1 de l'étude d'identification, de caractérisation et de hiérarchisation des têtes de bassin a été réalisée dans son intégralité en 2017. L'étape 2, débutée en 2017, a été finalisée en 2018 :

Etape	Détail
Présentation de la démarche aux représentants du SAGE <b>23 janvier 2018</b>	La démarche engagée en 2017 a été présentée en commission aménagement du SAGE Sud Cornouaille lors de la réunion du 23 janvier. L'objectif était de présenter le contexte et le rôle des têtes de bassin, les avancées et les grandes orientations de l'étude engagée en 2017
Validation en Comité de Pilotage <b>20 avril 2018</b>	Le Comité de pilotage, composé des élus, des représentants associatifs, de la CRAB, des services de l'Etat (AFB), le FMA, des partenaires financiers (Agence de l'Eau, Région, Département) et des techniciens des 3 EPCI, s'est réuni le 20 avril. L'objectif de cette rencontre était de présenter le contexte de la démarche, la méthodologie mise en œuvre et les résultats de l'étude. Le comité de pilotage a validé les points suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>o Localement, les têtes de bassin sont définies principalement par le rang de Strahler des cours d'eau égal à 1 ou 2. Cette définition a permis d'identifier 74 % des cours d'eau et 76 % de la surface du territoire en Tête de bassin. Ce résultat est cohérent avec la littérature scientifique : « <i>les têtes de bassin versant peuvent représenter jusqu'à 75% de la ressource en eau d'un territoire</i> », Alexander 2007.</li> <li>o La phase de caractérisation, en 2 niveaux : <ol style="list-style-type: none"> <li>1. En fonction des enjeux du SAGE sud Cornouaille : quantité, qualité, morphologie, biodiversité et inondation. Seules les TBV concernées seront caractérisées</li> <li>2. En fonction de critères d'état et de pression issus de la banque de données du territoire.</li> </ol> </li> </ul>
Validation en Commission Locale de l'Eau <b>18 décembre 2018</b>	Lors de cette réunion, la totalité de la démarche a été présentée : <ul style="list-style-type: none"> <li>o Axe de travail du SDAGE Loire Bretagne</li> <li>o Rôle et fonction des TBV, nécessité de les préserver</li> <li>o Identification : adaptation au contexte local</li> <li>o Caractérisation en 2 niveaux</li> </ul> <p>Un résultat cohérent, une méthodologie reproductible et compatible avec la démarche engagée par le FMA à l'échelle du territoire.</p>

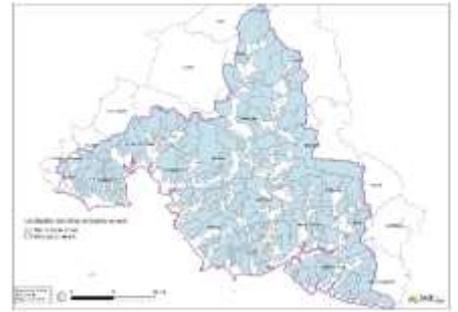
En synthèse, les schémas et cartes suivantes illustrent ce bilan :



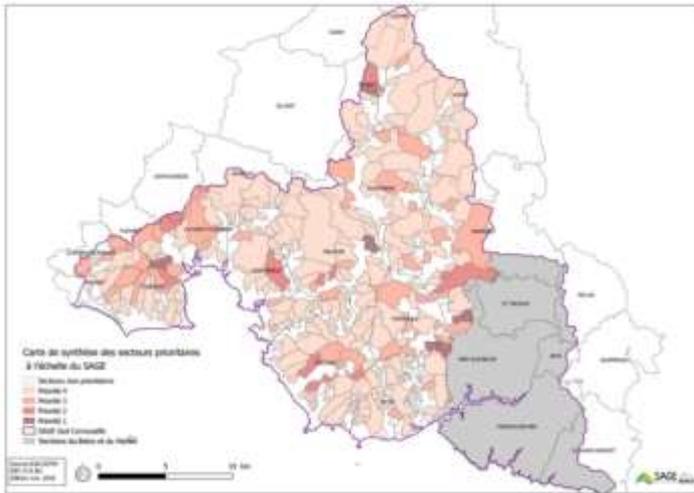
La définition des rangs de Strahler



74 % des cours d'eau



76 % de la surface



Priorité 1	2%
Priorité 2	5%
Priorité 3	19%
Priorité 4	74%
Secteur non prioritaire	1%

Le secteur du Belon et du Merien n'a pas été caractérisé. Les données cours d'eau sont en cours d'acquisition.

► L'étude d'identification et de hiérarchisation des têtes de bassin versant figure en [Annexe 2](#).

### Perspectives 2019

Il est prévu en 2019 de travailler sur 2 axes :

- Le premier consistera à réaliser une série de vérification de terrain pour conforter les résultats du diagnostic réalisé en 2017 / 2018.
- Le second sera la définition un programme de gestion multi- thématique, orienté principalement vers les secteurs en priorité 1 & 2, pour cibler les têtes de bassin les plus dégradées, et afin de répondre au mieux aux enjeux du territoire.

L'objectif de cette étude, à l'échelle du SAGE Sud Cornouaille, était bel et bien de définir des priorités d'intervention, dans un contexte où les moyens financiers alloués aux opérations de bassin sont en baisses, et où les budgets des collectivités sont très tendus.

Le choix de la collectivité s'est porté sur une entrée multithématique afin de s'intéresser à l'ensemble des problématiques des sous territoires ciblés : cette opération se veut transversale.

## 6. Bilan financier de l'action

**Les dépenses liées à l'animation et à la mise en œuvre du SAGE sont de 64 770 € TTC, soit 54 % de réalisation.**

**En 2018, la priorité a été donnée à la relance du second plan de lutte contre les algues vertes (PLAV2) de la Baie de la Forêt. Certaines actions du SAGE ont dû être décalées pour permettre à la coordinatrice du SAGE de consacrer du temps à la relance et à la formalisation du dossier PLAV2. Les principaux écarts au prévisionnel s'expliquent ainsi par le report en 2019 de certaines études (schéma de carénage et bilan besoins -ressources).**

## IV. SECOND PLAN DE LUTTE CONTRE LES ALGUES VERTES DE LA BAIE DE LA FORET

→ *Disposition n° 58 du SAGE : Poursuivre la mise en œuvre du plan algues vertes et l'étendre au périmètre élargi par le SDAGE 2016-20210.*

Maître d'ouvrage : Concarneau Cornouaille Agglomération / Communauté de communes du Pays Fouesnantais

- 0.17 ETP pour l'animation générale et agricole (CCA)
- 0.1 ETP pour l'animation générale et agricole (CCPF)
- 0.23 ETP pour le suivi qualité de l'eau (CCPF)

### Rappel du contexte

La communauté de communes du Pays Fouesnantais et Concarneau Cornouaille Agglomération sont partenaires depuis 1999 dans les actions préventives de lutte contre les algues vertes en Baie de la Forêt. Dans le cadre de l'appel à projet lancé par le gouvernement en 2010, les 2 collectivités partenaires ont travaillé à l'élaboration et à la mise en œuvre du 1<sup>er</sup> plan de lutte contre les algues vertes sur la période 2012-2015. C'est la Communauté de communes du Pays Fouesnantais qui assurait la mise en œuvre des actions pour le compte des 2 collectivités.

Ce 1<sup>er</sup> programme étant arrivé à échéance au 31/12/2015, la CCPF et CCA ont travaillé à son évaluation et à l'élaboration d'un second programme pour la période 2017-2021. Un projet de territoire a été déposé le 31 mars 2017 auprès de la coordination régionale. Fin 2017, la Communauté de communes du Pays Fouesnantais a décidé de suspendre son engagement tant qu'il n'y aurait pas un engagement plus fort des services de l'Etat, seules les actions de suivi de la qualité de l'eau et d'accompagnement à minima des agriculteurs ont été réalisées.

Entre décembre 2017 et avril 2018, plusieurs rencontres ont eu lieu entre le Préfet du Finistère et le président des 2 EPCI pour trouver une issue favorable au dossier. Des avancées ont finalement été obtenues quant à un renforcement du contrôle réglementaire relevant de l'Etat. Après quelques mois supplémentaires d'échanges et de co-construction avec les différentes parties prenantes, le lancement du PLAV2 de la Baie de la Forêt a été officialisé le 10 juillet et a fait l'objet d'une signature le 26 novembre 2018 en Préfecture du Finistère.

**Ce lancement a par ailleurs été marqué par un changement de maîtrise d'ouvrage. C'est désormais Concarneau Cornouaille Agglomération qui assure l'animation et la mise en œuvre de ce second plan d'actions.**

### 1. Relance du second plan de lutte contre les algues vertes de la baie de la Forêt

Fin 2017, le Préfet du Finistère a demandé à ses services d'appuyer les deux collectivités dans l'écriture d'un Contrat de progrès visant à améliorer la qualité de l'eau dans un objectif de maîtrise du risque algues vertes. De nombreux échanges ont eu lieu au cours du premier semestre avec les services de l'Etat et CCA pour réécrire la feuille de route.

Le 1<sup>er</sup> trimestre a ainsi été marqué par plusieurs rencontres successives pour travailler sur ce projet :

Date	Objet
12/03/2018	Rencontre avec le Préfet et les Présidents de CCA et CCPF → nouvelle proposition de travail sur la base d'un Contrat de Progrès du bassin versant algues vertes de la Baie de la Forêt
29/03/2018	Rencontre CCA/CCPF → Echange sur la proposition de travail du Préfet → choix de <b>réorienter le portage technique du PLAV2 et de le raccrocher au SAGE Sud Cornouaille</b> pour plus de cohérence entre les deux dispositifs
04/04/2018	Réunion de travail avec la DDTM → Amendement de la note de cadrage du Contrat de progrès du BV AV
20/04/2018	Rencontre entre les Présidents de CCA et CCPF, le Préfet du Finistère et le Vice-Président de la Région → Echange sur le projet de Contrat de progrès algues vertes de la Baie de la Forêt
09/05/2018	Réunion de travail avec la DDTM → Echange sur les amendements à apporter au plan d'actions → Etablissement du calendrier

Parallèlement, le nouveau plan d'actions a fait l'objet d'une large concertation pour que les acteurs concernés puissent se positionner sur la nouvelle stratégie proposée et sur le changement de portage :

Date	Objet
23/05/2018	<b>Réunion avec l'ensemble des conseillers communautaires de CCA</b> → Zoom sur le phénomène des algues vertes → Bilan du 1 <sup>er</sup> PLAV de la Baie de la Forêt → Plan de contrôles de l'Etat

	→ Vers un Contrat de progrès algues vertes
04/06/2018	<b>Rencontre avec les représentants de la profession agricole (CRAB)</b> → Partage du contenu du nouveau plan d'actions
18/06/2018	<b>Commission Algues vertes</b> <u>Éléments de contexte</u> → Echouages d'algues vertes en Baie de la Forêt → Evolution de la qualité de l'eau <u>Présentation du projet</u> → Plan de contrôles de l'Etat → Contenu du Contrat de progrès Algues vertes de la Baie de la Forêt
02/07/2018	<b>Conseil communautaire de la CCPF</b> → Validation de principe
05/07/2018	<b>Conseil Communautaire de CCA</b> → Validation du Contrat de progrès et du changement de portage → Création de 2 postes associés
11/10/2018	<b>Conseil communautaire de la CCPF</b> → Validation du plan d'actions et de l'enveloppe budgétaire associée

► Le Contrat de territoire de la Baie de la Forêt figure en Annexe 3.

**Le second plan de lutte contre les algues vertes de la Baie de la Forêt a été officiellement validé le 10 juillet dernier dans les locaux de CCA et a fait l'objet d'une signature officielle le 26 novembre 2018 en Préfecture du Finistère.**



Validation du Contrat de Progrès algues vertes de la Baie de la Forêt, au siège de CCA le 10/07/2018



Signature officielle Contrat de Progrès algues vertes de la Baie de la Forêt, en Préfecture du Finistère le 26/11/2018

## 2. Mise en œuvre des actions

Ce second plan d'actions s'articule autour des 6 axes de travail suivants :

- Volet « Contrôles » (MO : Etat)  
→ Plan de contrôles renforcé sur les sous bassins versants les plus impactant (Lesnevard amont, Moros-Minaouët amont).
- Volet « actions agricoles » (MO : CCA / prescripteurs agricoles)  
→ Animation collective proposée à l'ensemble des agriculteurs du territoire  
→ Conseils individuels en partenariat avec les organismes agréés de conseils agricoles  
→ Outils financiers : dispositif de la Boucle vertueuse, chantiers collectifs de semis précoces, aides à l'investissement, Mesures agro-environnementales et climatiques, ...
- Volet foncier (MO : Chambre Régionale d'Agriculture de Bretagne)  
→ Mise en place d'une dynamique foncière sur des secteurs prioritaires pour optimiser le parcellaire
- Volet valorisation économique (MO : CCA / CCPF)  
→ Accompagner l'émergence de nouvelles filières contribuant à l'atteinte des objectifs du plan algues vertes  
→ Trouver des débouchés aux produits locaux pour motiver les agriculteurs à s'engager dans des démarches de qualité
- Volet aménagement centré sur le bocage (MO : CCA)  
→ Accompagner les collectivités et les agriculteurs dans la protection et la réhabilitation du bocage
- Volet transversal pour animer et suivre le plan d'actions (MO : CCA)  
→ Animation générale, suivi qualité de l'eau, communication, ...

Afin de mettre en œuvre ce plan d'actions, il a été décidé de :

- Redéployer des compétences en interne (coordinatrice du SAGE - 0.2 ETP, technicien milieux aquatiques – 0.1 ETP et service éco – 0.3 ETP)
- Procéder au recrutement de 2 ETP :  
→ 1 coordinateur(trice) agricole pour animer la démarche et assurer le suivi des prestataires en charge des conseils individuels et de l'animation collective  
→ 1 technicien(ne) pour réaliser le suivi qualité de l'eau et assurer le suivi des actions agricoles sur le terrain

L'animatrice agricole a été recrutée en novembre 2018. Le recrutement du technicien agricole est reporté dans l'attente d'un accord sur le dispositif de la boucle vertueuse.

L'un des enjeux du second semestre 2018 a été d'informer et de remobiliser la profession agricole autour de la démarche. Un courrier accompagné d'un exemplaire de la 1<sup>ère</sup> lettre agricole (Cf. Annexe 4) a ainsi été adressé aux 166 agriculteurs concernés par le PLAV2 ainsi qu'aux communes du territoire. Cette lettre détaille le bilan du 1<sup>er</sup> PLAV et présente les différents volets du 2<sup>ème</sup> PLAV.



## 2.1 Volet agricole

Maître d'ouvrage : Concarneau Cornouaille Agglomération / Communauté de communes du Pays Fouesnantais

### 2.1.1 Conseils individuels

Les conseils individuels, sont dispensés par les structures de conseil agricole agréées par la DRAAF. Les accompagnements sont pris en charge à 100% par le Plan de Lutte contre les Algues Vertes 2, seule la TVA reste à la charge des agriculteurs. La démarche de recours à un accompagnement individuel est volontaire pour les agriculteurs concernés par le PLAV 2.

Les conseils individuels sont de différentes natures :

- 2 accompagnements systémiques qui considèrent l'ensemble de l'exploitation
- 4 accompagnements spécifiques qui se concentrent sur une thématique donnée de l'itinéraire technique
- Le diagnostic agroenvironnemental

Sur le territoire de la Baie de la Forêt, les accompagnements et les prescripteurs agréés pour les mener sont récapitulés dans le tableau ci-dessous :

	<i>CER France</i>	<i>ALTEOR Environnement</i>	<i>BCEL Ouest</i>	<i>CAPINOV</i>	<i>Chambre d'Agriculture</i>	<i>Coopérative Le Gouessant</i>	<i>GAB29</i>
Diagnostic agroenvironnemental		☑		☑	☑	☑	☑
Accompagnement pour une évolution du système d'exploitation		☑	☑	☑	☑		☑
Optimisation environnementale liée à un projet structurant		☑	☑	☑	☑		☑
Accompagnement technique a la gestion de l'herbe		☑	☑	☑	☑		☑
Accompagnement technique a la gestion de l'azote	☑	☑	☑	☑	☑		
Accompagnement technique a la gestion de l'azote : cas spécifique des cultures légumes				☑	☑		
Accompagnement technique a la gestion de l'inter-culture à l'automne		☑	☑	☑	☑		☑

Le troisième trimestre de 2018 a été consacré au développement de la coordination des accompagnements individuels sur le territoire. En particulier, à la mise en place d'une procédure à destination des structures agricoles et d'un cahier des charges spécifique à la baie de la Forêt.

Sur le territoire de la Forêt, le diagnostic et son actualisation, ne seront mobilisés, en amont des autres accompagnements, que sur des unités agricoles qui n'ont pas bénéficié du diagnostic durant le PLAV 1 ou justifiant de changements notables de leur système de production (nouvel atelier, augmentation du cheptel et/ou de la SAU ... ). Le diagnostic agro-environnemental sera mené sur la base des outils internes des structures agricoles ayant répondu au cahier des charges régional.

Les accompagnements individuels devront à minima répondre aux exigences du cahier des charges régional (contenu et indicateurs à renseigner). Ils devront par ailleurs correspondre aux attentes exposées par CCA.

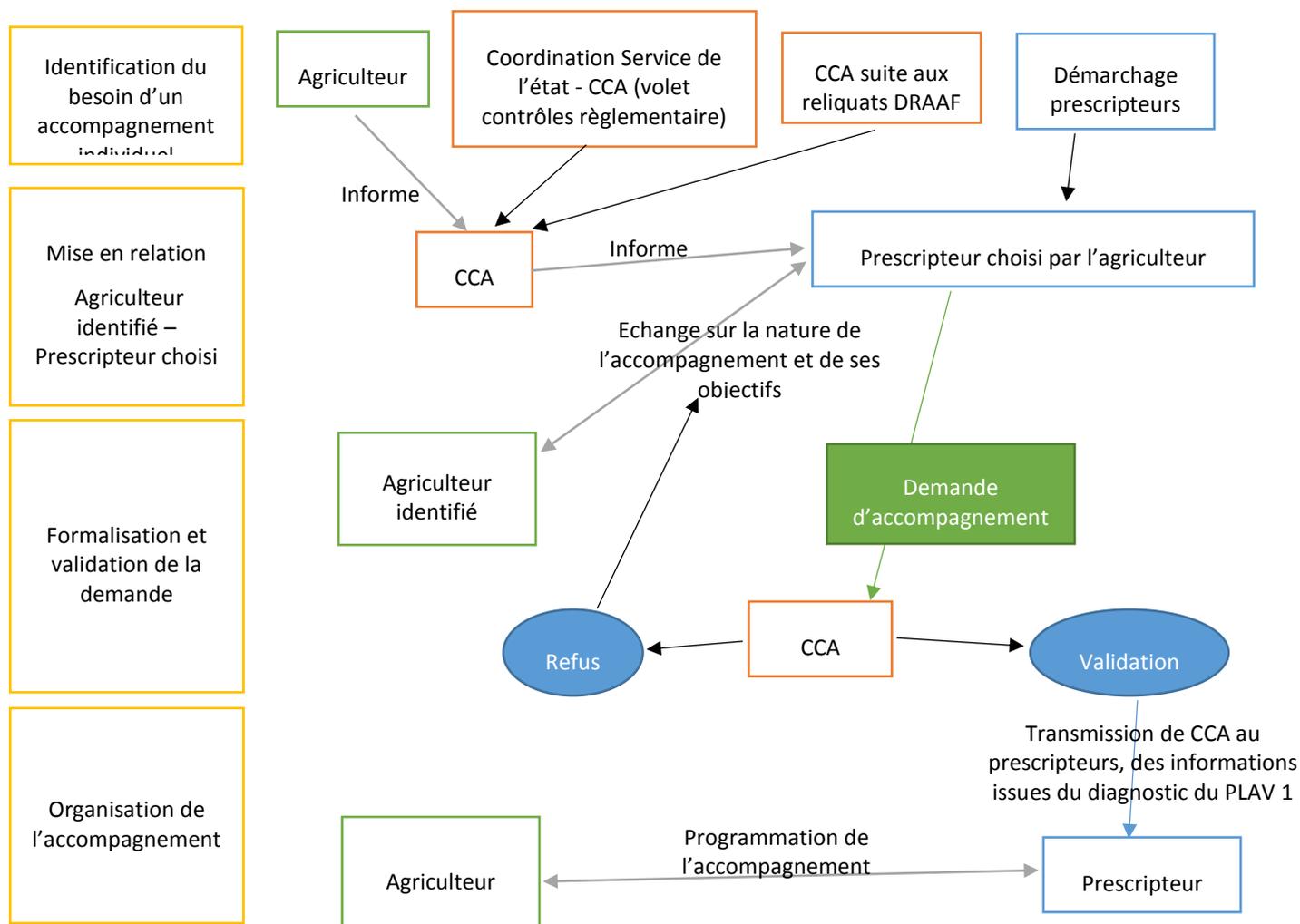
La procédure de demande d'accompagnement individuel a été formalisé de la manière suivante :

- ⇒ Identification du besoin d'un accompagnement individuel, cette l'identification peut venir :
  - De l'agriculteur lui-même,
  - d'un échange entre les services de l'état menant le volet règlementaire et CCA suite à l'accord obtenu par les services de l'état de la part de l'agriculteur concerné,
  - de CCA par valorisation des données internes et transmises par les partenaires (qualité de l'eau, reliquats DRAAF)
  - d'un démarchage des prescripteurs agréés
- ⇒ Premier contact entre l'agriculteur-riche et le prestataire, détermination de l'accompagnement adapté

- ⇒ Transmission à CCA de la **demande d'accompagnement individuel** remplie suite à des échanges entre l'agriculteur-riche et le prestataire de son choix **avant la réalisation de la prestation**. La demande d'accompagnement doit spécifier les objectifs de l'accompagnement et informer l'agriculteur-riche concernant la transmission des données de son exploitation. Les objectifs de l'accompagnement individuel (concernant des améliorations de pratiques conduisant à une réduction des fuites d'azote) sont à élaborer entre le prestataire et l'agriculteur-riche suivant les caractéristiques du système et les perspectives d'évolution du système.
- ⇒ Instruction et validation de la demande d'accompagnement par CCA avant engagement de la prestation. **Toute demande de prestation non validée par CCA ne sera pas financée par le PLAV2.**
- ⇒ Transmission par CCA de la demande validée à l'agriculteur-riche et au prestataire.
- ⇒ Transmission par CCA au prestataire des informations de l'agriculteur-riche connues par CCA (historique) dans le but d'adapter au mieux l'accompagnement (objectifs lors du PLAV1, données issues du diagnostic, synthèses des accompagnements effectués lors du PLAV1 et du PLAV2, parcellaire ....).

Ces premières étapes sont représentées dans le logigramme ci-dessous.

*De l'identification à la programmation de l'accompagnement individuel :*



Suite à la prise de rendez-vous :

- ⇒ Réalisation de l'accompagnement par le prestataire chez l'agriculteur-riche **dans un délai maximum de 3 mois** après connaissance du besoin en accompagnement.
- ⇒ Transmission à CCA par le prestataire de **l'avis de passage** signé par l'agriculteur-riche dans un délai de 1 semaine après la visite.
- ⇒ Transmission à CCA et à l'agriculteur-riche du compte rendu de la visite (conformément aux attentes de CCA) », et des indicateurs à relever dans un délai de 1 mois suivant la visite. Les indicateurs et rendus spécifiques par accompagnements se trouvent dans le tableau en [Annexe 5](#).
- ⇒ Notification aux partenaires financiers par CCA, de la bonne réalisation et du bon suivi des accompagnements individuels programmés pour engagement du paiement de la prestation.
- ⇒ Transmission à la DRAAF (avec CCA en copie) par le prestataire, d'un bilan annuel des accompagnements effectués avant le 15 mai de chaque année conformément au cahier des charges régional.

Dans le cas des accompagnements en plusieurs parties, CCA laisse les prestataires avoir leur propre suivi des accompagnements en cours. CCA se réserve le droit de demander au prestataire l'état d'avancement de l'accompagnement. Les indicateurs seront cependant à collecter à chaque visite.

Les comptes rendus de visite devront être informatisés et contenir :

- Contexte du conseil : objectifs de départ, thématique(s) de l'accompagnement
- Une description du système agricole, pour chaque production : points forts, points faibles, leviers à actionner et points de blocages identifiés
- Principaux points observés (pratiques vertueuses, pratiques à risque) et conseils apportés (évolutions proposées)
- Perspectives / suites à donner
- Les éléments présents dans la case « éléments à transmettre à CCA » de chaque fiche accompagnement
- Les attentes et besoins de l'agriculteur-riche exprimés en matière d'animation collective

Les prescripteurs agricoles ont pris connaissances de ces différentes informations lors de la réunion de présentation qui s'est tenue le 21 décembre 2018 et qui a fait office de réunion de lancement des accompagnements individuel. Ce volet est donc lancé et opérationnel pour le premier semestre de 2019.

### 2.1.2 Animation collective agricole

#### Les chantiers collectifs de mise en place de couverts

Pour la deuxième année, la DRAAF a mis en place le dispositif de chantiers collectifs via des partenariats avec les CUMA et les ETA. Ce dispositif vise à promouvoir le semis de RGI sous couvert de maïs ou de CIPAN de manière précoce sur les parcelles situées sur le territoire du PAV. En effet, il est important de pouvoir semer précocement les couverts afin que leur efficacité en termes d'absorption d'azote soit maximum.

Des dates butoirs ont été fixées par arrêté préfectoral 20 avril 2017 :

- Pour l'orge, implantation au plus tard 15 jours après la récolte et avant le 15 août,
- Pour le blé/triticale et autres cultures d'été, implantation au plus tard 15 jours après la récolte et avant le 22 août,
- Pour le RGI sous maïs, implantation aux dates optimums.

Un mail d'information a été envoyé à l'ensemble des agriculteurs pouvant bénéficier de cet accompagnement

	Prévisionnel au 1 <sup>er</sup> mars	Prévisionnel ajusté au 30 mai	Réalisé au 30 septembre
<b>CIPAN après céréales</b>	600 ha	529.35 ha	<b>463.55 ha</b>
<b>RGI sous maïs</b>	60 ha	15 ha	<b>0 ha</b>

Tableau 1 : surfaces concernées par les semis collectifs de couverts

La différence entre le prévisionnel et le réalisé peut s'expliquer pour diverses raisons :

- Certains exploitants demandeurs au départ ont semé eux-mêmes leur couvert les excluant du dispositif,
- Certaines parcelles engagées au départ sont situées à l'extérieur du territoire algues vertes.

Au final, six ETA et une CUMA ont participé au dispositif chez 28 agriculteurs. Le coût de l'opération s'élève à 23 177,5 €. Ces chiffres sont similaires à ceux de 2017.

#### Aides directes

##### ➔ Les mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC)

L'animation a commencé le 7 décembre 2017 avec la mise en place d'une ½ journée de formation « pass MAEC ». 12 agriculteurs étaient présents lors de cette rencontre.

L'animation s'est poursuivie ensuite en avril 2018. Elle a été effectuée selon différents axes :

- Un mail a été envoyé aux agriculteurs du territoire susceptibles de s'engager dans une ou plusieurs mesures MAEC.
- Enfin un contact individuel auprès des exploitants a été réalisé (soit suite à l'appel de l'exploitant agricole, soit via un appel du technicien compte tenu de la connaissance de l'exploitation).

Le bilan de ces contacts est présenté dans le tableau suivant :

Type de contact	nombre
Contact uniquement téléphonique	5
Contact téléphonique et Rendez-vous sur l'exploitation	2

Un certain nombre de contact a nécessité plusieurs rendez-vous, notamment pour les exploitations engagées en mesures systèmes (diagnostic/restitution) et pour une exploitation engagée en mesure linéaire.

Aucune contractualisation n'a été faite par l'intermédiaire de la CCPF en 2018.

Il est toutefois possible que des exploitants agricoles soient engagés directement ou par l'intermédiaire d'organismes de conseils. Aucune information n'est disponible à ce jour

Le nombre d'exploitations intéressées a diminué du fait du nombre de souscriptions déjà réalisées depuis 2015. L'animation s'est avérée relativement compliquée compte tenu des raisons suivantes :

- Paiement tardif des aides malgré l'obligation de respecter les cahiers des charges dès le 1er juin.
- Frilosité des exploitants agricoles compte tenu du contexte économique.

### ➔ **Les aides à l'investissement.**

Afin d'assurer la compétitivité des exploitations agricoles, un plan régional a été mis en place en Bretagne et se décline par le dispositif 4.1.1.a (soutien aux investissements en matériels Agro-environnementaux).

Pour l'année 2017, deux appels à projets ont été lancés par la Région :

- Du 8 janvier au 16 février,
- Du 29 juin au 28 septembre.

Un seul dossier a été déposé pour l'achat d'un semoir en semis direct.

Le taux moyen d'aide a été de 40%. Les informations indiquées ci-dessus sont issues des demandes des exploitants passant par la collectivité pour un accompagnement administratif.

### 2.4. Suivi de la qualité de l'eau

Maître d'ouvrage : Communauté de communes du Pays Fouesnantais

Le protocole de suivi de la qualité de l'eau validé par les partenaires financiers est le même que 2017 à l'exception du point de suivi à l'exutoire du Moros. En effet, l'ARS suit ce point. Il est donc convenu qu'il soit retiré du suivi de la collectivité. Afin d'établir le bilan, il est convenu que l'ARS envoie ses résultats régulièrement. Donc pour 2018, le suivi des paramètres est le suivant :

- Le paramètre Physico-chimique (nitrate, orthophosphate et phosphore) :
  - aux 9 stations situées aux exutoires du BVAV 2 fois/mois.
  - dans les 6 stations en sous BV (points noirs du PAV) 1fois/mois
- le paramètre E.coli : sur 6 des 10 exutoires du PAV 1 fois/mois. Les 4 autres points étant inclus dans le suivi de BV de Penfoulic
- Les débits ont été mesurés aux exutoires de l'extension du PAV 2 fois/mois (Bot Conan, cours d'eau se jetant au Cap Coz, Penalen, Ponterec, Pen ar Steir et Stang). Les quatre points (le Saint Laurent, le Saint Jean, le Moros et le Minaouët) étant calculés suite au travail de corrélation fait ces dernières années avec la station de jaugeage du Moros.

Deux campagnes de pluie ont été réalisées durant l'année.

Principaux résultats :

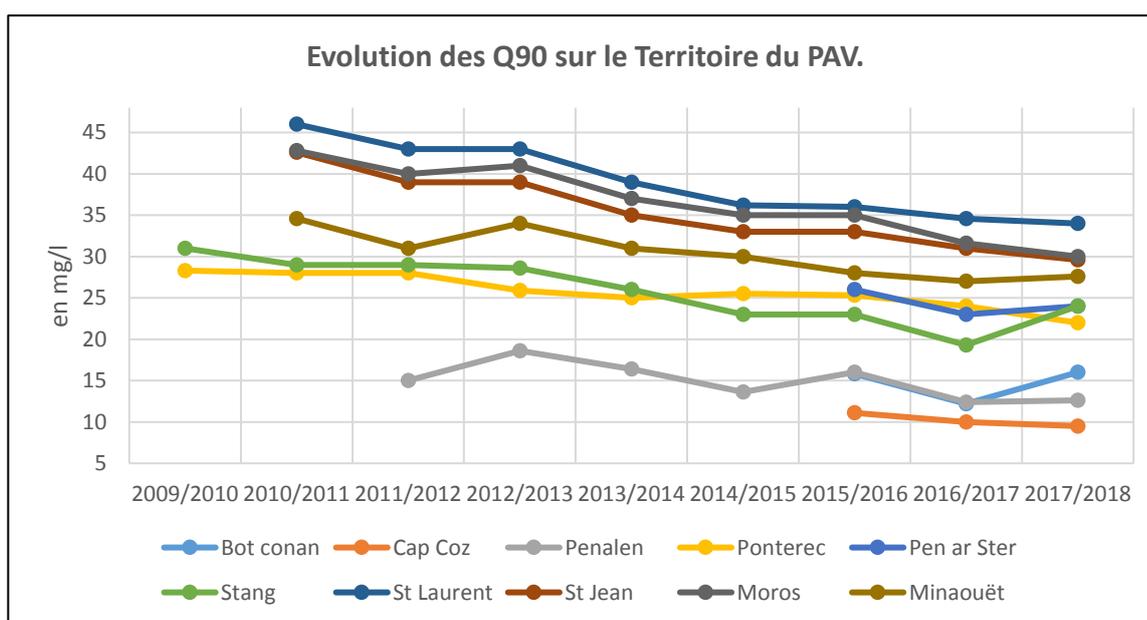
L'ensemble des résultats est inscrit dans le tableau ci-dessous. La première année inscrite est 2013/2014, date de référence pour le PLAV2.

	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	Evolution des Q90 par rapport à 2013-2014	Evolution par rapport à 2013-2014	Obj. fixés pour 2021
<b>Saint-Jean</b>	35	33	33	31	<b>29,6</b>	-5,4	-15%	24,5
<b>Saint-Laurent</b>	39	37	36	35	<b>34</b>	-5	-13%	27,3
<b>Moros</b>	37	35	35	32	<b>30</b>	-7	-19%	25,9
<b>Minaouët</b>	31	30	28	27,5	<b>27,6</b>	-3,4	-11%	21,7
<b>Stang</b>	26,2	23	23	19,2	<b>21,6</b>	-4,6	-18%	18,3
<b>Pen ar steir</b>			26	23	<b>24</b>	-2	-8%	18,0
<b>Penalen</b>	17,5	14,4	16	12,3	<b>12,6</b>	-4,9	-28%	12,3
<b>Pontérec</b>	26,2	26,3	25,3	24	<b>22</b>	-4,2	-16%	18,3
<b>Cap Coz</b>			11,1	10	<b>9,5</b>	-1,6	-14%	-
<b>Bot conan</b>			15,8	12,2	<b>16</b>	0,2	1%	-

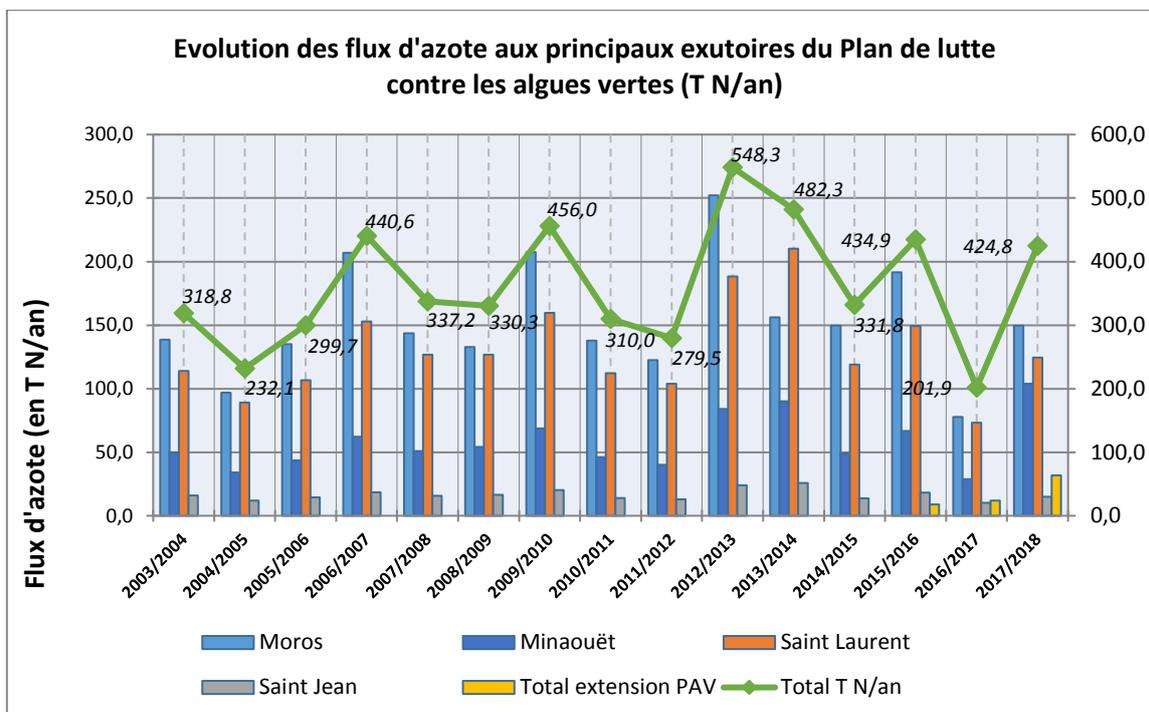
Tableau 2 : concentration en nitrates des exutoires du BVAV (q90 en mg/l)

Dans la continuité des années précédentes, une baisse du quantile 90 aux exutoires est observée. A noter cependant que le Minaouët présente une concentration égale à l'année hydraulique précédente. Pour les exutoires situés dans l'extension du territoire algues vertes, les baisses des concentrations sont moins significatives. Le Stang et le Pen ar Steir présentent même une concentration légèrement en hausse. Enfin sur le Bot Conan, la hausse est plus marquée. Cependant, il s'agit d'un petit cours d'eau tari d'avril à octobre.

En termes de flux, l'évolution est très irrégulière depuis deux années, essentiellement due à la pluviométrie. Pour l'année 2017/2018, les précipitations ont été importantes (1 200mm) avec une période hivernale représentant plus de 50% de la pluviométrie totale. Les remarques faites précédemment sur le Minaouët et les cours d'eaux de l'extension du BVAV se reflètent sur le graphique des flux d'azotes.



graphique 1 : suivi des concentrations en nitrates (quantile 90 en mg/l)



graphique 2 : suivi des flux d'azote de la Baie de La Forêt

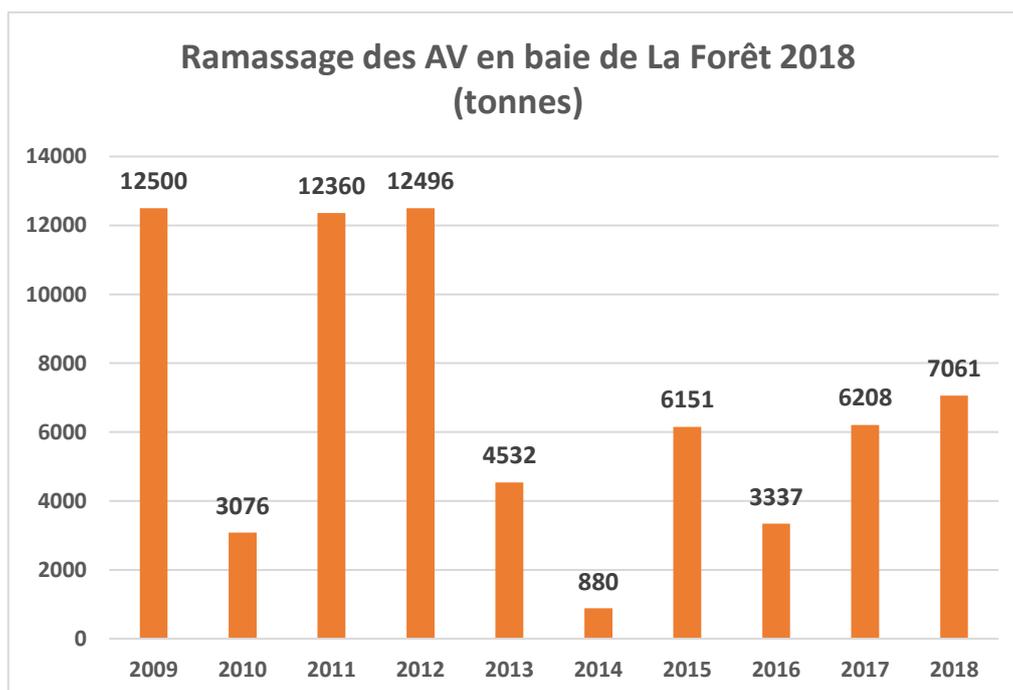
### 3. Volet curatif des algues vertes

Maître d'ouvrage : Communauté de communes du Pays Fouesnantais

#### 3.1 Ramassage des algues vertes

Le tonnage d'algues vertes est en légère augmentation par rapport à 2017. Les faits marquants de cette année sont les mêmes que ceux de l'année dernière à savoir :

- Une précocité de la date du début des échouages par rapport aux années précédentes. Mais contrairement en 2017, ce constat a été fait seulement sur la Baie de La Forêt. Ce point a également été noté sur l'ensemble des territoires algues vertes.
- Des échouages très importants semaine 42 (mi-octobre) et semaine 46 (mi-novembre). Le tonnage durant ces deux semaines a représenté les 2/3 du tonnage annuel soit 4 800 tonnes.



Graphique 3: quantité d'algues vertes ramassées en baie de La Forêt

### 3.2 Traitement et valorisation des algues vertes

Le traitement des algues vertes se réalise en plusieurs étapes : la réception, la fermentation et la maturation.

Concernant l'évacuation du produit fini (compost normé) et du suivi agronomique des parcelles épandues, une lettre d'information a été envoyée en janvier aux exploitants afin de leur présenter le dispositif mis en place pour cette évacuation (livraison, conseil agronomique, suivi parcelle, ...).

En 2018, **3.988 tonnes** de compost de déchets verts + algues vertes ont été épandues sur 147 ha. Au total, 15 exploitants agricoles ont reçu du compost. En moyenne, le tonnage épandu est de 27 t/ha, sachant que la dose maximum conseillé est de 30. T/ha avec un équilibre de fertilisation obligatoire. A noter, toutes les parcelles ayant reçu du compost ont été numérisées dans un souci de traçabilité.

## 4. Bilan financier de l'action

***La dépense totale s'élève à 38 780 €. Les dépenses liées au PLAV2 n'ayant pas été prévues initialement au budget 2018 – le taux de réalisation n'a pas pu être calculé.***

## V – PROGRAMME DE LUTTE CONTRE LES CONTAMINATIONS BACTERIOLOGIQUES

→ *Disposition n° 50 du SAGE : Elaborer les profils de vulnérabilité des sites conchylicoles et de pêche à pied*

### Rappel du contexte

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Loire Bretagne 2016-2021 a inscrit dans ses dispositions 10 D et 10 E, la restauration et/ou protection de la qualité des eaux sanitaires des zones conchylicoles professionnelles et des zones de pêche à pied de loisir. Ces dispositions ont été reprises dans le SAGE « Sud Cornouaille » approuvé le 23 janvier 2017 et traduites dans un objectif prioritaire intitulé « répondre aux exigences de qualité des usages conchylicoles, pêche à pied, baignade et nautisme ».

Afin d'affirmer une ambition claire autour de cet objectif général, des objectifs quantifiés de concentrations en E. Coli, indicateur privilégié de qualité microbiologique des eaux littorales, ont également été définis. Ces objectifs, plus stricts que la réglementation, ont été assignés aux différents sites conchylicoles et de pêche. Ils sont rappelés ci-dessous :

- Viser le classement en A pour les deux sites conchylicoles en eaux profondes,
- Sécuriser le classement des sites conchylicoles classés en B en définissant un seuil intermédiaire « B+ » : 100% des résultats de suivi < 4 600 E. coli/100g de chair et liquide intervalvaire (CLI),
- Assurer la réouverture des sites de pêche à pied en visant un classement B.

Cet objectif se décline en 7 dispositions dont l'une d'entre elles (N°50) préconise d'établir des profils de vulnérabilité sur l'ensemble des secteurs côtiers concernés par des usages conchylicoles et de pêche professionnelle et de loisir dans les 2 ans à compter de la date d'approbation du SAGE.

Afin de répondre aux dispositions du SDAGE, l'année 2018 a été consacrée à finalisation et à l'approbation par la CLE des profils de vulnérabilité conchylicole sur :

- Le Bassin versant de la Mer Blanche et l'anse de Penfoulic
- Les estuaires de l'Aven Belon Merrien

### 1. Bassin versant de la Mer Blanche et de l'anse de Penfoulic

Maître d'ouvrage : Communauté de communes du Pays Fouesnantais

→ 0.70 ETP pour l'élaboration des profils conchylicoles

→ 0.43 ETP pour le suivi qualité de l'eau

#### 1.1/ Elaboration du profil de vulnérabilité conchylicole

##### Rappel du contexte

Un profil conchylicole consiste en un diagnostic et un plan d'action afin de résorber les pollutions identifiées. Cette démarche a été engagée par la CCPF en 2017 sur les bassins versants de la Mer Blanche et de Penfoulic compte tenu du déclassement des zones de production conchylicole et des sites de pêche pied situés à proximité.

##### Méthodologie suivie

Afin d'élaborer ce profil, la CCPF s'est appuyée sur le guide de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne (AELB) ci-dessous :

- Réduction des pollutions bactériologiques sur les bassins littoraux, publié en 2013,
- Elaboration des profils de vulnérabilité conchylicoles, publié en 2014.

Afin de suivre la démarche, un comité de pilotage composé des services de l'Etat, de l'AELB, d'Ifremer, de l'animatrice du SAGE Sud Cornouaille et de la CCPF a été mis en place. La réflexion a été engagée en 2017 et s'est articulée de la manière suivante :

- **Phase 1** : recueil bibliographique et synthèse des données.

Cette étape avait pour objectifs de réaliser un premier état des lieux des données disponibles et d'identifier les besoins en étude complémentaire.

Les résultats ont été présentés au COPIL le 21/09/17, où il a été demandé de compléter le suivi de la qualité de l'eau par des mesures de débit afin de quantifier les flux arrivants en mer. La méthode de calcul a notamment été précisée par Ifremer. Aucun autre besoin en étude complémentaire n'a alors été demandé.

Dans le guide l'AELB, il est préconisé de faire des modélisations afin de d'identifier la dispersion des flux de pollution en mer. Compte tenu du retour d'expérience sur ce type d'étude et de son coût, les membres du COPIL ont décidé d'abandonner cette recommandation et de cibler plutôt l'approche opérationnelle du terrain d'ores et déjà engagée par la CCPF.

- **Phase 2** : Finalisation du diagnostic et élaboration du plan d'action

Cette étape avait pour objectifs de préciser l'état des lieux/diagnostic à l'échelle des sous bassins versants afin de cibler au plus près les origines des pollutions.

Le suivi de la qualité de l'eau menée au niveau du petit chevelu amendé par les mesures de débit, l'expertise du terrain ainsi l'analyse des données relatives à l'assainissement ont permis d'élaborer un plan d'action.

Ces éléments ont été présentés pour pré validation au COPIL le 23/11/18 avant d'être soumis à l'avis de la CLE le 18/12/18.

Le profil de vulnérabilité conchylicole de la Mer Blanche et de l'Anse de Penfoulic figure en [Annexe 7](#).

### Synthèse du diagnostic

Le suivi de la qualité de l'eau montre des contaminations bactériologiques récurrentes sur l'ensemble des bassins versants y compris dans les zones de source. L'analyse des marqueurs et la quantification des effectifs (animaux et humains) révèlent que la majorité des bactéries présentes sur le territoire serait d'origine humaine (70 %).

Le diagnostic agricole réalisé en 2017 confirme également ce constat puisque la majorité des points noirs identifiés dix ans plus tôt a été résorbée.

La non-conformité des installations d'assainissement non collectif, l'état des réseaux dans certains secteurs, la suspicion de mauvais raccordements ainsi que la défaillance de certains postes ont été identifiés.

### Plan d'actions

Le plan d'action est proposé pour une durée de quatre ans par souci de cohérence avec les profils de baignade. En admettant que ce programme démarre au 1<sup>er</sup> janvier 2019, ce dernier s'achèverait donc au 31 décembre 2022.

Le plan d'action se décline en deux types de mesure, à savoir :

- des mesures prioritaires qui doivent avoir un impact immédiat sur la qualité de l'eau,
- des mesures secondaires de par leur impact sur la qualité de l'eau (inertie du milieu ou hors champs de compétence de la CCPF).

Les mesures prioritaires concernent :

- l'assainissement non collectif : poursuite des réhabilitations des installations non conformes,
- l'assainissement collectif :
  - extension des réseaux là où la réhabilitation des ANC est impossible,
  - renforcement et sécurisation des postes,
  - réhabilitation des réseaux....
- des compléments d'étude (zonage d'assainissement, schéma directeur des eaux usées et pluviales...) afin d'être éligible notamment aux aides de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne dans le cadre de son 11<sup>eme</sup> programme,
- la poursuite du suivi de la qualité de l'eau.

### Estimation financière

En l'état des connaissances actuelles, le montant global des dépenses toutes maîtrises d'ouvrage confondues est estimé à **9 813 500 € TTC** et réparti comme suit :

- coordination générale 115 500 € TTC
- suivi de la qualité de l'eau 126 000 € TTC
- études 140 000 € TTC
- assainissement non collectif 3 232 000 € TTC
- assainissement collectif 6 200 000 € TTC

Enfin, ce document a été validé à l'unanimité par le Conseil Communautaire de la CCPF et la Commission Locale de l'Eau respectivement le 18 et 19 décembre 2018.

### 1.2/ Suivi qualité de l'eau

Sur les deux territoires concernés par la réalisation d'un profil conchylicole, l'objectif est l'apport de connaissances pour le suivi de la bactériologie. Pour cela, le protocole validé par les financeurs a été le suivant :

- Sur le BV de la Mer Blanche, le suivi physico chimique a été arrêté aux exutoires pour 2018 et 2019. Il reprendra en 2020. Le paramètre E.coli est conservé à savoir un suivi tous les 15 jours aux exutoires et une fois par mois en sous BV (22 stations). Un suivi des débits mis en place en 2017 est conservé sur les trois exutoires principaux (Henvez, Kerlenar et du Petit Moulin) et de deux autres points sur le petit moulin où des concentrations régulières d'E.coli sont constatées. Enfin, le suivi de la qualité des coques est toujours réalisé sur quatre points avec des prélèvements sept fois par an.

- Sur le territoire de Penfoulic, le suivi est le même qu'en 2017 excepté sept nouvelles stations en sous bv. En effet, il a été jugé opportun d'avoir une expertise plus poussée dans le petit chevelu. De ce fait, le suivi sur ce territoire, le suivi est composé de huit stations aux exutoires et de dix-huit en sous bv. Un suivi de débit bimensuel est également présent aux différents exutoires.

Ces deux territoires ont fait également l'objet de quatre campagnes marqueurs afin de déterminer les sources de pollutions (humaines ou animales) ainsi que de quatre campagnes pluies.

Les résultats sont présentés sous forme de carte en Annexe 6.

### 1.3/ Actions complémentaires

#### Réhabilitation des assainissements non collectifs dans les Zones à Enjeu Sanitaire

La CCPF est compétente pour la gestion du SPANC depuis le 19 janvier 2016. En 2018, la campagne de contrôles renforcés engagée en 2017 s'est poursuivie sur 652 nouvelles installations portant à 74% le taux de contrôle sur les 3189 installations présentes sur le Pays Fouesnantais depuis 2016. 79 % de ces installations sont non conformes au regard de l'arrêté relatif aux modalités de contrôle du 27 avril 2012.

Sur les zones à enjeux sanitaires, les opérations de réhabilitation groupée se sont également poursuivies en 2018 avec 48 projets aboutis et 138 démarches engagées avec des travaux programmés en 2019. L'ensemble de ces travaux portés par les particuliers représente un montant de 1 423 890.95 €TTC avec :

- un co-financement de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne de 854 338.60€TTC,
- une participation de la CCPF de 142 389.76€TTC.

Une nouvelle campagne sera programmée en 2019 dans le cadre du 11eme programme de l'Agence de l'Eau qui présente des taux de subvention moins intéressants pour l'utilisateur.

L'année 2018 a été également marquée par le passage en régie du service à partir du 01/04/2018 sur les communes de Fouesnant et la Forêt Fouesnant. Dans ce contexte, la CCPF a fait l'acquisition d'un logiciel métier d'ANC pour lequel un travail important de paramétrage et de développement a été nécessaire.

Les autres activités récurrentes au service ont concerné la réalisation de :

- 243 contrôles de conception,
- 110 contrôles d'exécution,
- 3 contrôles dans le cadre de cession immobilière.

### 1.5/ Bilan financier de l'action

**La dépense totale s'élève à 72 747.16 €, soit 99% du budget prévisionnel.**

## 2. Bassins versants Aven Belon Merrien

Maître d'ouvrage : Quimperlé Communauté / 0.25 ETP

### 2.1/ Rappel du contexte

Les estuaires de l'Aven, du Bélon et du Merrien sont des sites importants d'élevage et d'affinage de coquillages et en particulier de l'huître. La qualité de l'eau est un facteur essentiel pour le maintien de ces productions.

Un premier programme a été mené entre 2008 et 2011 pour aider à la mise en place de solutions correctives, exemples : suppression de points d'abreuvements directs dans les cours d'eau, réhabilitation d'assainissements non collectifs, reconstruction de stations d'épurations...

Les profils de vulnérabilité ont été rédigés en 2017 et ont été validés par la Commission Locale de l'Eau le 18 décembre 2018.

2018 est la première année de mise en œuvre des actions préconisées :

- Poursuivre la réhabilitation des ANC
- Etudier les ruissellements sur les chemins parcourus par les bovins
- Solliciter la priorisation des investissements sur les réseaux d'eaux usées dans les programmes d'investissement des EPCI
- Lancer les démarches d'équipement des ports par des pompes à eaux noires.

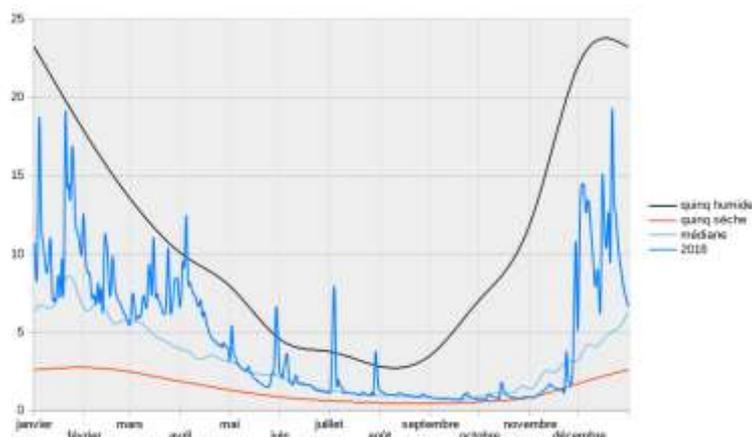
### 2.2/ Le suivi de la qualité de l'eau et des coquillages

#### 2.2.1 Suivi qualité de l'eau

##### Rappel des objectifs :

- Suivre l'évolution des teneurs en bactéries dans les eaux de surfaces
- Mettre en relation les teneurs en bactéries dans les cours d'eau avec celles mesurées dans les coquillages

##### Le contexte hydrologique 2018



Débits de l'Aven à Pont-Taro (surf. de bassin 165 km<sup>2</sup>) - Producteur des données : DREAL Bretagne, code station : J4623020

Le cumul de précipitations est sensiblement égal à la moyenne interannuelle. Par contre la répartition des pluies est contrastée avec des précipitations importantes de janvier à mars et en décembre. Le reste de l'année le bilan hydrique a été déficitaire. Les périodes à très faible précipitation ont été entrecoupées de pluies soutenues sur 24 h.

La fréquence de prélèvements suite à des pluies > 10 mm/ 24h a en conséquence été plus faible que prévue avec 6 campagnes.

En période estivale, les pluies importantes sont liées à des phénomènes de type orageux (précipitations intenses sur quelques heures). On observe des disparités entre les bassins versants à fort allongement pour lesquels les panaches sont longs (Aven) et les petits bassins compacts (Belon) dont la durée de vidange est courte.

En 2018, on note particulièrement des pluies importantes :

- En début et en fin d'année, provoquant des fortes charges d'eaux parasites dans les réseaux d'eaux usées ayant entraîné des déversements de postes de relèvements
- Fin mai, entraînant des flux importants de bactéries dans les estuaires et le déclenchement d'alertes sanitaires

## Le suivi bactérien dans les cours d'eau

### Protocole de suivi

- Prélèvements après des pluies entraînant des ruissellements (précipitations >10 mm/24h) aux 5 exutoires et sur 7 points de ciblage. Fréquence théorique mensuelle sous réserves de précipitations suffisantes.
- Prélèvements aux exutoires des 5 principaux cours d'eaux contributeurs, la veille de ceux effectués dans le cadre du réseau microbiologique (REMI), pour mettre en relation les teneurs observées dans les coquillages avec celles apportées par les bassins versants dans les estuaires. Ces prélèvements permettent de réaliser le suivi par temps sec. Fréquence mensuelle.

### Calcul des flux

Les flux apportés par l'Aven sont calculés à partir des données de débits issues de stations locales.

Cours d'eau	Mesure des débits
Aven	Station de jaugeage de Pont-Taro
Coat-Melen, Dourdu, Merrien	Echelle limnigraphique de Stang-Dilat (Dourdu)
Bélon	Echelle limnigraphique de Moulin Nezet (Bélon)

La présence d'une contamination humaine a conduit à ajouter deux points de suivis pour améliorer la compréhension de la contamination du ruisseau de Coat-Melen. Ces points sont situés à proximité des zones de source. Ils n'ont pas été échantillonnés entre juillet et octobre, car les ruisseaux étaient à sec sur cette période.

15 campagnes de prélèvements ont été réalisées en 2019 dont 9 par temps sec et 6 par temps de pluie.

Les échantillons sont analysés par LABOCEA.

► Les résultats et l'interprétation des suivis sont présentés en [Annexe 8](#).

#### Conclusion

Les campagnes par temps sec n'ont pas révélé de teneurs anormales. Les valeurs sont comprises entre 38 (seuil de détection) et 500 E. coli/100ml.

Les résultats des campagnes par temps sont contrastés. En hiver les teneurs ne sont pas très importantes, contrairement à celles observées au printemps et l'été. On enregistre notamment teneurs particulièrement élevées le 30 mai avec 4 valeurs comprises entre 15 000 et 75 000 E. coli/100ml.

### 2.2.2 Suivi dans les coquillages (réseau REMI)

#### Contexte 2018

Le réseau de surveillance microbiologique est animé par IFREMER. Les prélèvements et les analyses sont effectués par LABOCEA.

Suite aux alertes 0 (débordement du réseau d'eaux usées) dans le Merrien et le Bélon, les teneurs dans les huîtres sont restées inférieures 4 600 E. coli/100g.

Les contrôles effectués le 30 mai étaient consécutifs à un épisode pluvieux important (précipitations > 25 mm/24h). Les fortes teneurs en E. coli dans les cours d'eau se sont traduits pas des teneurs importantes dans les huîtres du Bélon et dans les coques de l'Aven. Des alertes 1 ont été déclenchées sur ces secteurs.

L'alerte 1 a été réévalué au niveau 2 le 11 juin pour le secteur de Coat-Melen dans l'Aven.

#### Les résultats

► Les résultats et l'interprétation des suivis sont présentés en [Annexe 8](#).

#### Bilan 2018 dans les coquillages

Les résultats de l'année 2018 sont marqués par :

Les fortes teneurs dans les coquillages le 30 mai, consécutifs à un épisode pluvieux important (sup. à 25mm/24h)

La qualité sanitaire de coquillages qui ne progresse pas depuis 4 – 5 ans sur le critère « pourcentage de résultats inférieurs à 1 000 E. coli/100 g ».

## 2.3/ Actions complémentaires

### 2.3.1 L'amélioration de l'assainissement

#### La réhabilitation des assainissements non collectifs

Les modalités de l'instruction des aides de l'Agence de l'eau ont été modifiées en 2018. Les SPANC disposaient d'un quota de 20 dossiers pour leur territoire.

#### Pays de Quimperlé

A partir de la liste des contrôles de bon fonctionnement du SPANC, 12 propriétaires d'installations ayant des rejets à l'air libre d'eaux vannes ont été relancés. 3 propriétaires ont déposé une demande de subvention. Un propriétaire a déposé une demande spontanée de subventions.

#### Aven

- 3 réhabilitations issues de demandes déposées en 2017
- 1 réhabilitation issue d'une demande déposée en 2018 (eaux vannes)
- 1 dossier validé en 2018 pour des travaux en 2019 (eaux ménagères)

#### Bélon

- 1 dossier validé en 2018 pour des travaux en 2019 (eaux vannes)

#### Merrien

- 1 dossier validé en 2018 pour des travaux en 2019 (eaux ménagères)

Dans le cadre de son OPAH, Quimperlé Communauté apporte également des aides à la réhabilitation sous conditions de ressources selon les mêmes critères techniques que ceux de l'Agence de l'Eau, mais accessibles aux propriétaires ayant acheté leur habitation après le 1<sup>er</sup> janvier 2011. Les aides de l'OPAH permettent aux ménages les plus modestes d'atteindre 80 % de financement des travaux.

Dans ce cadre

- 1 réhabilitation a été réalisée en rive de l'estuaire du Bélon (eaux ménagères)
- 1 réhabilitation a été réalisée sur le bassin versant du Merrien (eaux ménagères)
- 1 dossier a été validé pour une réhabilitation sur le bassin versant de l'Aven (eaux vannes)

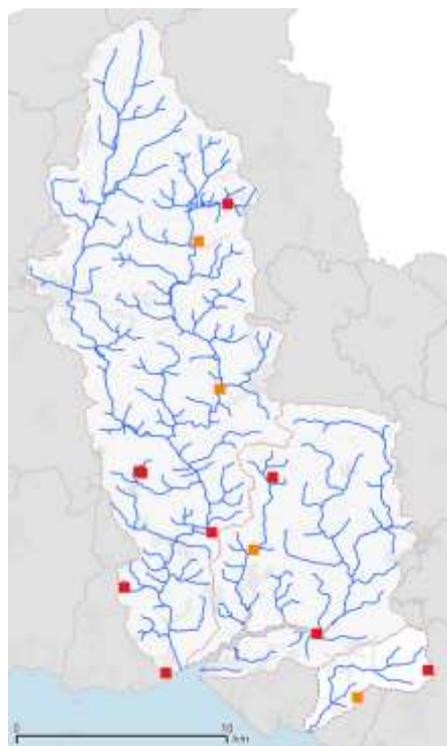
#### Concarneau Cornouaille Agglomération

#### Aven

Concarneau Cornouaille a ciblé les propriétaires d'ANC situés sur les deux communes riveraines des estuaires. Une réunion d'information avait été organisée en 2017.

- 4 réhabilitations ont été réalisées en 2018.

Localisation des ANC réhabilités en 2018 ou programmés en 2019



## L'amélioration des réseaux d'assainissement collectif

Deux rendez-vous ont eu lieu avec les responsables de l'eau et de l'assainissement des deux EPCI, pour :

- rappeler les objectifs des profils de vulnérabilité en termes d'assainissement
- insister pour que les travaux ciblés par les profils soient priorités dans les plans pluriannuels d'investissements (exemple : travaux sur le réseau de Kerbrizillic).

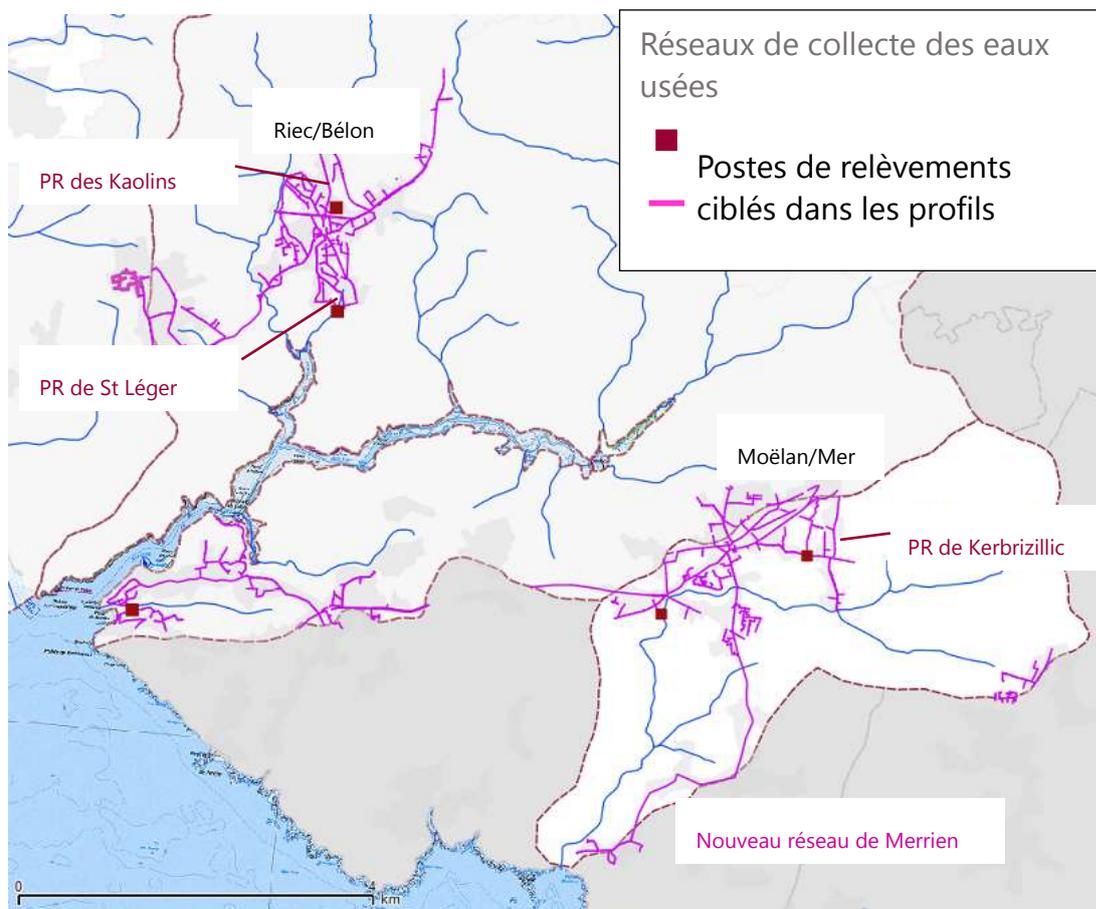
## Les incidents sur les réseaux d'eaux usées

Suite aux fortes précipitations des premiers jours de janvier et de décembre, des surverses ont été enregistrées sur les réseaux de Riec/Bélon (postes de St Léger et des Kaolins) et de Moëlan/Mer (poste de Kerbrizillic).

Les investigations menées sur le réseau de Kerbrizillic en 2018 ont abouti au choix de chemiser la conduite située en amont du poste de relèvement. Les travaux sont programmés début 2019.

## Extension de réseau

Les travaux d'extension du réseau de collecte des eaux usées de Merrien (Moëlan/Mer) ont débuté au printemps 2018. L'obtention de l'autorisation pour l'implantation des postes de refoulement a été plus compliquée que prévu, créant un contre temps pour la livraison du réseau.



Localisation des postes de relèvements ayant occasionné des surverses en 2018

### 2.3.2 Le programme bocager

Quimperlé Communauté porte un programme de reconstruction du bocage sur son territoire depuis 2012, dans le cadre du programme Breizh Bocage financé par le FEADER, la Région, le Département et l'Agence de l'Eau.

Le recueil des engagements a principalement été orienté sur l'amont de Quimperlé, secteur en déficit de réalisation par rapport au Bélon. Un talus de 200 m perpendiculaire à la pente a fait l'objet d'une convention sur le Bélon.

### 2.3.3 Le projet agroenvironnemental et climatique

Un projet agroenvironnemental et climatique (PAEC) a été validé en 2017 pour permettre aux agriculteurs du bassin versant de l'Aven-Bélon-Merrien de s'engager dans des mesures agroenvironnementales (MAEC).

Néanmoins, l'enveloppe financière ayant été utilisée en quasi-totalité au niveau de la Bretagne, le Comité de pilotage régional a décidé de supprimer les mesures de gestion extensive des prairies sur le territoire Aven-Bélon-Merrien. Seule la mesure de gestion des haies a été conservée. Dans ce contexte démotivant, aucun agriculteur n'a souscrit de MAEC en 2018.

### 2.3.4 L'inventaire des ruissellements

Le déplacement des troupeaux de bovins, et particulièrement les troupeaux laitiers empruntent quotidiennement des chemins durant la période de pâturage. Lors de ces déplacements, des déjections sont laissées sur ces surfaces peu perméables et souvent reliées au réseau hydrologique par des fossés. Pour améliorer la connaissance sur ces risques, un diagnostic a été réalisé sur 6 exploitations situées à proximité des estuaires :

- Aven : EARL de Kerun, GAEC ENIZAN, GAEC Fournier, EARL TROLEZ
- Bélon : GAEC La ferme de Kerdudal.
- Merrien : M. TANGUY

► Les résultats et l'interprétation de ces inventaires sont présentés en [Annexe 8](#).

#### **Conclusion**

Le risque bactérien induit par les cheminements des bovins des exploitations situées à proximité des estuaires est faible. Trois chemins directement connectés au réseau hydrographique sont empruntés par les bovins de manière régulière.

Les possibilités d'aménagement sont réduites. Un agriculteur a réalisé une saignée en travers du chemin pour détourner partiellement les eaux de ruissellement.

### 2.3.5 Les contaminations portuaires

En raison du contexte des mouillages, le risque d'utilisation des toilettes du bord par les plaisanciers est important. Les profils de vulnérabilité préconisent l'implantation d'une pompe à eau noire au port du Bélon et une autre sur l'Aven à Rozbras.

Les gestionnaires des ports ont été rencontrés à deux reprises et le coordinateur a participé à une réunion du Comité de pilotage de la démarche de « Port Propre » du Bélon.

Suite à ce travail préparatoire, les gestionnaires des ports, les associations de plaisanciers et les entreprises nautiques ont été réunies pour présenter le projet de mise en place de ces nouveaux équipements.

Chaque partie a noté que ces pompes apporteraient un progrès pour l'environnement des rias.

En raison de la présence d'un réseau de collecte des eaux usées au port du Bélon et de la démarche de « Port Propre », l'engagement a été pris par le président du Syndicat du Port du Bélon d'équiper le port en 2019.

Sur le port de Rozbras, une cuve de réception des eaux noires existe déjà et tous les dispositifs de collecte des autres déchets sont présents soit en rive droite à Nevez, soit en rive gauche à Riec/Bélon. Un diagnostic environnemental est à réaliser pour établir la demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau. L'élue aux ports de Riec/Bélon s'est engagée à lancer la démarche en 2019, pour mettre en place cet équipement

► Les comptes rendus des réunions portuaires résultats sont présentés en [Annexe 8](#).

### 2.4/ Conclusion du bilan 2018

Quelques mesures ont montré des concentrations importantes en eau douce. On continue d'observer des concentrations importantes à partir du printemps et jusqu'à l'automne. L'impact des dysfonctionnements des réseaux d'eaux usées (2 alertes de niveau 0 déclenchées) sur la qualité des eaux n'ont pas pu être mesurés à Riec/Bélon, car l'incident était terminé lorsque l'alerte a été déclenchée.

Dans les coquillages, on constate que les dépassements des 4 600 E. coli/100g restent rares et n'entraînent pas de passage en alerte 2 dans les huîtres. Par contre l'étude des pourcentages de détections inférieures à 1000 E. coli/100g montre que ce niveau de qualité n'est pas acquis de manière stable.

2 dépassements des 4 600 E. coli/100g ont été observés dans les coques, dont un a engagé le déclenchement d'une alerte de niveau 2. Ces résultats rompent avec les tendances observées.

Les profils de vulnérabilité ont permis de prioriser des orientations, exemples :

- Chemisage du réseau de collecte des eaux usées de Kerbrizilic prévu au premier trimestre 2019
- Engagement des contrôles de bon fonctionnement sur les secteurs de Moëlan/mer ouverts aux aides à la réhabilitation

## 2.5/ Le bilan financier

### **La dépense totale s'élève à 17 100 €, soit 70% du budget prévisionnel**

Les dépenses affectées au programme concernent :

- La réalisation des diagnostics sur les risques de ruissellements dans les exploitations bovines
- L'accompagnement des ports pour la mise en place de pompes à eaux noires
- Les rencontres avec les services gestionnaires des réseaux d'eaux usées
- La réalisation des campagnes de prélèvement,
- La collecte des données du réseau microbiologique et la rédaction des synthèses.
- Les dépenses liées à Breizh Bocage et à l'accompagnement des programmes de réhabilitations des ANC ne sont pas prises en compte dans le bilan du contrat territorial.

Le diagnostic bactérien ayant été réalisé en fin d'année, la communication de sa synthèse n'a pas été réalisée auprès des agriculteurs.

L'autorité de gestion des MAEC a décidé de suspendre, en 2018, les possibilités de contractualiser les mesures territorialisées sur les bassins versants non prioritaires, dont fait partie l'Aven Bélon Merrien. La communication auprès des agriculteurs n'a donc pas été réalisée.

	Prévisionnel 2018	Réalisé 2018
Accompagnement des gestionnaires des ports (pompes à eaux noires, information)	3 100 €	2 757 €
Diagnostics des exploitations agricoles	3 500 €	2 505 €
Communication agricole sur les impacts bactériens	1 600 €	
Réunion info MAEC	2 400 €	
Courrier d'information MAEC	600 €	
Accompagnement mise en œuvre des travaux EU	1 200 €	1 255 €
Prélèvements aux exutoires par temps de pluie et avant les campagnes REMI	4 600 €	4 258 €
Analyses : dénombrement E. Coli aux exutoires et en ciblage et marqueurs (uniquement à Coat-Melen en 2017)	5 000 €	4 321€
COFIL, Bilans	2 300 €	2 004 €
<b>Total</b>	<b>24 300 €</b>	<b>17 100 €</b>

## VI – PROGRAMME DE GESTION DES COURS D’EAU

→ **Objectif n°4 du SAGE : Maintenir le bon état morphologique et biologique des cours d’eau**

### Rappel du contexte

Le territoire dispose de deux volets milieux aquatiques (VMA) distincts intégrés dans le Contrat territorial Sud Cornouaille :

- **Sur les bassins versants de la Baie de la Forêt** avec un linéaire de 311 kms de cours d’eau  
Maîtrise d’ouvrage : Concarneau Cornouaille Agglomération (CCA), en partenariat avec la Communauté de communes du Pays Fouesnantais (CCPF)
- **Sur les bassins versants Aven – Belon**, avec un linéaire de 480 kms de cours d’eau.  
Maîtrise d’ouvrage : Quimperlé Communauté, en partenariat avec CCA

Sur ces 2 territoires, une étude préalable a été réalisée en 2016 et a permis de mettre à jour les diagnostics existants et d’établir une nouvelle programmation de travaux concernant les milieux aquatiques sur la période 2017-2021.

Dans le cadre du SDAGE Loire Bretagne 2016-2021, l’ensemble des masses d’eau cours d’eau ont été classées en bon état écologique à l’exception de la masse d’eau du Dour Ruat. Les diagnostics de terrain réalisés en 2016 laissent néanmoins apparaître des perturbations liées à la continuité et à l’hydro-morphologie.

**L’enjeu principal sera donc d’atteindre le bon état écologique sur la masse d’eau du Dour Ruat et de maintenir le bon état sur l’ensemble des cours d’eau du territoire.**

### 1. Bassins versants de la Baie de la Forêt

Maître d’ouvrage : Concarneau Cornouaille Agglomération / 0.75 ETP d’un technicien rivière + 2.4 ETP d’agents

#### 1.1/ Bilan des actions 2018

Les principales actions de l’année 2018 sont synthétisées dans le tableau suivant :

Objectifs opérationnels	Actions	Opérations	Indicateurs techniques (nb, km, ha...)
Favoriser le bon fonctionnement des cours d’eau	Pérenniser le bon état	Gestion de la ripisylve	65.4 Km de cours d’eau entretenus, 91 % du linéaire prévisionnel (manque 6 Km sur le Dourveil)
	Pérenniser le bon état	Gestion de la ripisylve	Interventions préventives sous les lignes électriques pour limiter l’impact de l’intervention des prestataires d’EDF.
	Restaurer	Morphologie	Débusage sur 50 m de ruisseau, diversification des habitats & gestion du bois dans l’eau
	Restaurer	Limiter le piétinement en proposant des dispositifs d’abreuvement	Les dispositifs ont été proposés aux exploitants, peu ont donné suite. Une seule pompe a été installée sur le Rospico. Plusieurs abreuvoirs ont été localisés.
	Restaurer	Etude Dour Ruat	L’étude diagnostic sur le Dour Ruat a été finalisée (IPR manquant). Des compléments seront apportés lors de la révision du SDAGE LB.
	Restaurer	Restaurer la petite continuité	Intervention sur 6 ouvrages obstacles à la continuité et réalisation d’un levé topo en régie
Améliorer la continuité écologique (piscicole et sédimentaire) et agir en faveur des populations piscicoles menacées en liste II	Accompagner	Inciter les propriétaires à restaurer la continuité en liste 2	Les propriétaires des Moulins du Saint Laurent (Chef du Bois et Prieuré) ont été contactés.
	Accompagner	Inciter les propriétaires à restaurer la continuité en liste 2	L’étude de dimensionnement sur le Moulin Pell a débuté. Les travaux sont programmés à l’étiage 2019.

<b>Protéger, restaurer, réhabiliter et gérer les zones humides</b>	Etudes	Reprise de l'étude de réhabilitation des anciennes lagunes de Melgven	Après plusieurs comités de pilotage, un avant-projet a défini les grandes orientations de l'opération, un BE est missionné pour réaliser les études complémentaires.
--	--------	---	--

### Les travaux d'entretien des cours d'eau

L'entretien est une opération légère qui consiste, par des interventions régulières, à pérenniser les travaux de restauration et éviter une nouvelle dégradation du milieu. Cette intervention concourt au maintien du bon état écologique des cours d'eau du territoire. Elle est à mettre en relation directe avec les interventions de restauration menées depuis 2009 pour atteindre le bon état des cours d'eau du territoire. L'entretien régulier de la ripisylve répond à plusieurs enjeux :

- Maintenir un milieu ouvert et équilibré. La sélection opérée dans la gestion de la ripisylve permet de maintenir une diversité maximale en termes d'essence et de classe d'âge.
- La gestion de la ripisylve permet une sélection en fonction de l'état sanitaire des peuplements capable d'optimiser l'autoépuration des cours d'eau et d'assurer un bon maintien des berges.
- La gestion équilibrée et sélective de la ripisylve doit permettre de limiter l'impact des épisodes de crues pour les bien et les personnes.
- Les cours d'eau sont des lieux récréatifs pour une partie de la population : promenade, chasse, pêche ... La gestion de ce milieu revêt un intérêt évident en termes de paysage et de développement économique et touristique.
- La gestion du bois dans l'eau est une composante essentielle de l'entretien : la matière organique issues du bois en rivière est à la base de la chaîne alimentaire du système « milieu aquatique ». En conséquence, il conviendra de ne pas aseptiser le milieu, et à contrario, de laisser un maximum de matière organique dans le cours d'eau lors des passages d'entretien.

Par ailleurs, la présence sur le terrain des agents de la collectivité permet une veille et limite les dégradations directes du milieu, du type dépôts sauvages, traitements phytosanitaires, barrage en travers du ruisseau ....

Un protocole interne a été rédigé pour la réalisation des interventions de restauration et d'entretien des cours d'eau sur le territoire. Ce cahier des charges est le garant du respect des écosystèmes dans la mise en place des chantiers. Il est également applicable aux intervenants externes à la collectivité, notamment à l'AAPPMA de Pont-Aven.

Pour 2018, les interventions ont concerné :

Réalisation	Cours d'eau	Prévisionnel (Km)	Réalisé (Km)
CCA - Régie	Dour Ruat	23.2	23.2
CCA - Régie	Saint Laurent	24.4	24.4
CCA - Régie	Saint Sébastien	6.4	Report
CCA - Régie	Goricher	2.7	Report
CCA - Régie	Kersentic	2.6	Report
CCA - Régie	Dourveil	12.5	6
CCA - Régie	Penalenn	Non programmé	11.8
AAPPMA Pont Aven	Moros	2	2
	<b>Total</b>	<b>73.8</b>	<b>67.4</b>

91 % du linéaire initialement prévu a été entretenu. Ce bilan tient compte des aspect suivants :

- A la demande de la CCPF, qui avait des projets de restauration de la continuité en relation avec le développement du schéma de déplacement doux, le Penalenn a été entretenu en remplacement des cours d'eau de St Sébastien, de Goricher et de Kersentic.
- Le ruisseau de Dourveil n'a pas été entretenu dans sa totalité par manque de temps. Par ailleurs ce ruisseau présente un état très encombré, et a demandé plus de temps d'intervention que prévu.
- L'équipe cours d'eau a accueilli 2 nouveaux agents qu'il a fallu former. Ces agents n'ont pas été opérationnels immédiatement, ce qui peut expliquer le retard pris dans le programme.

## Les travaux de restauration

La restauration de l'hydromorphologie s'apparente à une amélioration de la qualité de l'habitat. La principale perturbation concerne les travaux hydrauliques de rectification du cours d'eau. Ces interventions (recalibrage, déplacement, curage ...) conduisent à une destruction de l'habitat : uniformisation du lit, homogénéisation des écoulements, disparition de la granulométrie grossière. La perte de diversité des milieux conduit à une diminution de la biodiversité : les poissons ne retrouvent plus les conditions de réalisation de leur cycle biologique, la macro faune s'appauvrit, les mammifères et batraciens se déplacent vers des milieux plus accueillants. La restauration de l'hydromorphologie doit alors tendre vers une restauration du milieu d'origine afin d'optimiser le potentiel d'accueil de la faune inféodée aux milieux aquatiques.

Parallèlement, la restauration des cours d'eau et de la fonctionnalité des milieux aquatiques permet une amélioration de la qualité de l'eau. En effet les cours d'eau ont une capacité d'épuration de la ressource intéressante. La restauration du milieu améliore la connexion avec les zones humides riveraines et optimise les échanges avec la zone hyporhéique. Il en résulte une amélioration globale de la qualité de l'eau. La synthèse des interventions figure au tableau suivant :

Cours d'eau	Type d'intervention
Ruisseau de Kerilin (St Laurent)	Débusage du ruisseau
Ruisseau de Penalen	Gestion du bois dans l'eau
Ruisseau de Coat Lanno	Diversification des habitats
Saint Laurent cours principal	Gestion du bois dans l'eau
Rospico	Abreuvement du bétail

## La restauration de la petite continuité

La continuité s'entend écologique et sédimentaire :

- Ecologique, elle concerne la possibilité pour l'ensemble des espèces animales inféodées aux milieux aquatiques de migrer le long du ruisseau pour accomplir leur cycle biologique.
- Sédimentaire, elle s'applique au transit sédimentaire amont / aval.

Concrètement, ce double objectif est appliqué dès que les conditions le permettent, notamment sur un plan technico / financier. Dans le cas contraire, seul l'aspect écologique est traité. La continuité est un axe prioritaire du SDAGE Loire Bretagne et du SAGE Sud Cornouaille. Il répond à la nécessité de rendre transparent, notamment à la migration piscicole, un maximum d'ouvrages hydrauliques. Au travers de cette thématique, 3 espèces sur le territoire présentant des exigences différentes en termes de franchissement d'obstacles, principalement liées à leur capacité de nage, sont plus particulièrement suivies :

- Le saumon, espèce amphibiotique, c'est-à-dire accomplissant une partie de leur cycle en milieu marin. Pour ce poisson très bon nageur et bon sauteur, une logique aval / amont doit être appliquée. Cette espèce est présente sur 2 % du linéaire, et n'est prise en compte que sur les plus gros cours d'eau, et uniquement sur la partie aval.
- L'anguille, espèce amphibiotique également. Pour ce poisson très mauvais nageur et incapable de sauter, mais doué de reptation, une logique aval / amont doit également être appliquée. L'anguille est présente sur la quasi-totalité du linéaire. Ses exigences écologiques sont donc systématiquement prises en compte.
- La truite, espèce emblématique des ruisseaux côtiers Bretons, est un poisson holobiotique capable d'assurer son cycle biologique en dépit d'un cloisonnement partiel. La truite est bonne nageuse et est capable de sauter. Elle est également présente sur la majeure partie du linéaire, ses exigences sont prises en compte dans tous les projets d'aménagement.
- La lamproie marine n'a jamais été observée sur le territoire, et cette espèce n'est pas prise en compte dans la réalisation des projets.

Pour 2018, 6 aménagements de **petite continuité** ont été réalisés, ainsi qu'un relevé topographique pour étude. Ils sont synthétisés dans le tableau suivant :

Ref.	Ruisseau	Commune	Type d'ouvrage	Aménagement réalisé
1	Saint Laurent	La Forêt Fouesnant	Abreuvoir	Destruction du système de dérivation et ouverture du talus
2	Saint Laurent	Concarneau	Buse	Remise à ciel ouvert
3	Saint Laurent	La Forêt Fouesnant	Muret	Destruction – aménagement pente douce

4	Saint Laurent	Concarneau	Souche	Aménagement d'un contournement
5	Saint Laurent	La Forêt Fouesnant	Buse	Réhaussement de la lame d'eau
6	Saint Laurent	La Forêt Fouesnant	Buse	Réhaussement de la lame d'eau
7	Penalen	Fouesnant	Buse	Relevés topo pour étude en régie

#### La continuité sur les cours d'eau classés en liste II

<b>Dispositif d'accompagnement de CCA</b>	<p>Afin d'inciter les propriétaires à réaliser des travaux de mise en conformité, CCA a voté <u>un dispositif d'accompagnement</u> à la fois technique et financier.</p> <p>Ce protocole a profité à la commune de Rosporden pour l'aménagement d'un dispositif de franchissement au niveau des étangs.</p>
<b>Les moulins du St Laurent</b>	<p>A l'issue de la réunion organisée en décembre 2017, un premier contact avec les propriétaires du moulin Chef du Bois et du Moulin du Prieuré, tous les 2 localisés en liste II sur le Saint Laurent, avait donné lieu à des rencontres de terrain. Des solutions ont alors été envisagées sur ces deux sites avec les propriétaires, et seront proposés aux services de l'Etat.</p>
<b>L'engagement du Moulin Pell</b>	<p>Les rencontres organisées sur place ont permis d'identifier une proposition d'aménagement qui convient à la fois au propriétaire (conservation du droit d'eau et projet d'hydro-électricité) et aux services de l'Etat (restauration de la continuité).</p> <p>Pour la réalisation de l'étude, la première consultation s'est révélée infructueuse. Une seconde consultation a permis de mandater le BE SKALIDOUR. Il est prévu de déposer un dossier loi sur l'eau auprès des services de l'Etat au printemps 2019 pour une réalisation des travaux à l'automne 2019.</p>

#### Les études et le suivi du programme

<b>La Déclaration d'Intérêt Générale (DIG)</b>	<p>Afin que la collectivité puisse mettre en œuvre le programme d'intervention de restauration et d'entretien des cours d'eau, CCA a engagé une procédure d'autorisation au titre de l'article L214-3 du Code de l'Environnement. Cette procédure vise :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>o A démontrer l'Intérêt Général de l'opération et à justifier l'intervention d'une collectivité sur des propriétés privées</li> <li>o A autoriser les interventions prévues au programme dans le respect de la loi sur l'eau.</li> </ul> <p>Le Préfet a arrêté l'Intérêt Général de l'opération et a autorisé la mise en œuvre du programme le 12 décembre 2018.</p>
<b>Restauration du site des anciennes lagunes de Melgven</b>	<p>En 2015, suite à la mise en route de la nouvelle STEP de Melgven, la question du devenir des anciennes lagunes s'est posée. La mairie de Melgven souhaitait profiter de cet espace pour créer un site d'accueil du grand public, à la fois dédié au loisir et à vocation pédagogique (milieux aquatiques). Le site étant localisé sur le périmètre Algues vertes, la collectivité a commandé une étude de faisabilité pour la restauration de ce site selon 2 objectifs principaux : restaurer le milieu naturel &amp; assurer l'accès du grand public.</p> <p>Le marché pour les études complémentaires a été attribué au bureau d'étude Ouest Aménagement. Les compléments d'études doivent être réalisés au premier trimestre 2019 pour un dépôt du dossier loi sur l'eau au second semestre. Il est prévu de réaliser les travaux au printemps 2020.</p>
<b>Diagnostic du Dour Ruat (suite étude 2017)</b>	<p>Pour finaliser cette étude, un IPR (Indice Poisson Rivière) a été réalisé au printemps 2018. Cet IPR a confirmé l'absence de la truite. Cependant, compte tenu de l'ensemble des variables de la station, l'IPR a obtenu la note de 12.835, associée à une classe qualité « BONNE » et à un état écologique « BON ».</p>
<b>Les indices abondances truitelles</b>	<p>Annuellement, la collectivité réalise un Indice Abondance Truitelles (IAT) sur les cours du territoire. En effet, il existe une relation forte entre l'indice d'abondance truite et les densités de juvéniles de truites en place. L'indice IAT est jugé faible en 2018 avec une moyenne de 5 truites / 1000m<sup>2</sup></p>

## 1.2/ Moyens humains

L'animation du contrat est assurée par un technicien rivière (0.75 ETP). Les travaux sont réalisés en régie par une équipe de 3 agents (2.4 ETP).

Le temps de travail du technicien rivière est réparti selon :

- Le suivi des travaux d'entretien et de restauration
- Les études, en 2018 : les lagunes de Melgven, le Dour Ruat, la Déclaration d'Intérêt Général, le Moulin Pell et les ouvrages en liste II, les bilans et notes ...
- La gestion administrative des dossiers : courriers de demande d'autorisation de travaux, rédaction de notes et bilans en interne et pour les partenaires, gestion financière ...
- Les réunions : préparation et animation de comités de pilotages, groupes de travail, journée technique, ...
- Autre : réunions de service, rencontres avec les riverains, organisation de comités de pilotage, ...

Cette répartition est précisée sur le graphique suivant :



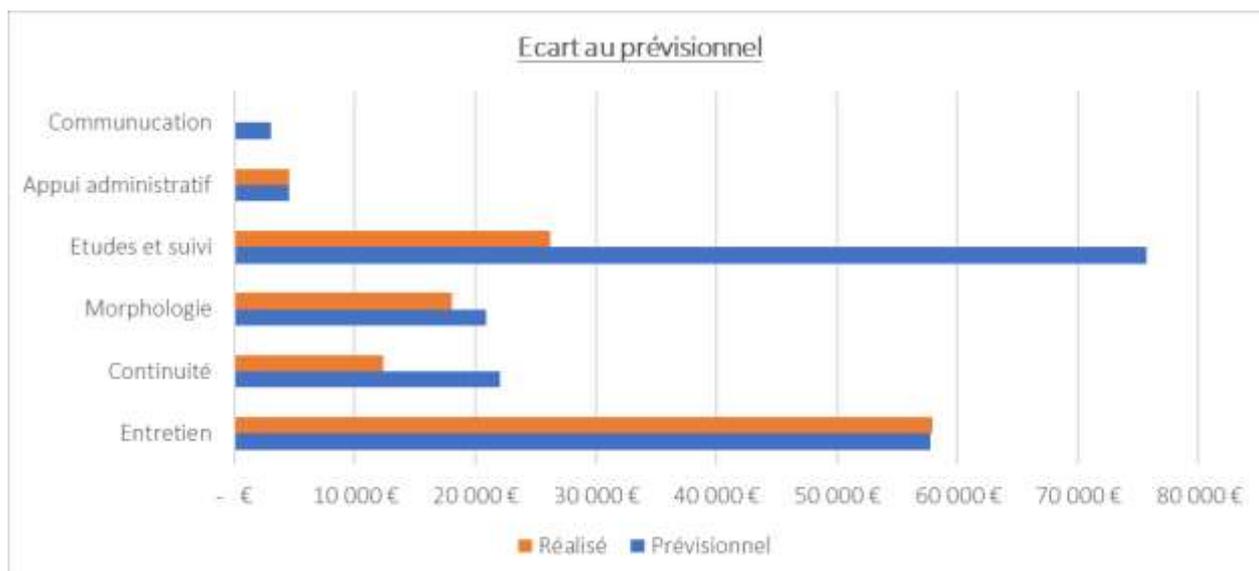
## 1.3/ Bilan Financier

**La dépense totale s'élève à 119 012€ TTC, soit 65 % du budget prévisionnel.**

Le tableau suivant synthétise ce bilan.

	Poste de dépense		Dépense prévi.	Réalisé	% de réalisat°
Cours d'eau 2018	Entretien	Régie 1,6 ETP	51 840,00 €	52 320,09 €	101%
		Coordination 0,1 ETP	4 400,00 €	4 146,82 €	94%
		Prestation	1 500,00 €	1 500,00 €	100%
	Continuité	Régie 0,45 ETP	14 580,00 €	7 134,00 €	49%
		Coordination 0,125 ETP	5 500,00 €	5 183,52 €	94%
		Prestation	2 000,00 €	- €	0%
	Morphologie	Régie 0,25 ETP	8 100,00 €	8 175,01 €	101%
		Coordination 0,2 ETP	8 800,00 €	8 293,63 €	94%
		Prestation	4 000,00 €	1 572,80 €	39%
	Suivi	Régie 0,05 ETP	1 620,00 €	1 635,00 €	101%
		Coordination 0,075 ETP	3 300,00 €	3 110,11 €	94%
		Prestation	1 000,00 €	650,00 €	65%
	DIG	Coordination 0,125 ETP	5 500,00 €	5 183,52 €	94%
		Prestation	3 000,00 €	4 687,75 €	156%
	Etudes Melgven	Coordination 0,125 ETP	5 500,00 €	5 183,52 €	94%
		Prestation	50 000,00 €	- €	0%
Appui administratif	temps partiel	4 500,00 €	4 500,00 €	100%	
Communication	prestation	3 000,00 €	- €	0%	
	<b>TOTAL 2018</b>	<b>178 140,00 €</b>	<b>113 275,78 €</b>	<b>64%</b>	
Cours d'eau 2017	Etude Dour Ruat (solde 2017)	5 736,00 €	5 736,00 €	100%	
	<b>TOTAL 2017</b>	<b>5 736,00 €</b>	<b>5 736,00 €</b>	<b>100%</b>	
<b>TOTAL COURS D'EAU</b>			<b>183 876,00 €</b>	<b>119 011,78 €</b>	<b>65%</b>

Le graphique suivant illustre ce bilan :



L'écart principal au prévisionnel est due au report de l'étude de réhabilitation des anciennes lagunes de Melgven pour un montant prévisionnel de 50 000 €. Le marché a été attribué en février 2019 au BE Ouest Aménagement pour un montant de 47 064 € TTC. Le calendrier de réalisation prévoit un commencement des travaux au printemps 2020. Mis à part cet écart, le taux de réalisation du programme serait de 92 %.

Concernant la communication, il était envisagé de réaliser une plaquette d'information sur l'entretien des corus d'eau. Ce projet est reporté.

#### 1.4/ Perspectives année N+1

Les perspectives de travail pour 2019 sont les suivantes :

- Poursuite des opérations d'entretien sur un linéaire de l'ordre de 70 Km de cours d'eau
- Réalisation des travaux sur le Pontérec (contournement de l'Etang de Pont Raker, débusage à Menez Bonidou)
- Travaux d'amélioration de la petite continuité sur une dizaine d'ouvrages
- Travaux de restauration de la continuité en liste 2 sur le Moulin Pell
- Engagement du Moulin Chef du Bois et moulin du Prieuré en liste 2 sur le St Laurent
- Lancement des études complémentaires sur les lagunes de Melgven, lancement de la procédure loi sur l'eau. Début des travaux de réhabilitation en 2020.
- Projet d'aménagement de la buse de Saint Anne, commune de Fouesnant

## 2. Sur le territoire de la CCPF

Maître d'ouvrage : Communauté de communes du Pays Fouesnantais / 0.2 ETP

En déclinaison de la disposition 42 du SAGE « Sud Cornouaille », la CCPF projette de réaliser des travaux afin de restaurer la continuité écologique sur les cours d'eau suivants :

- Le Quinquis et le Penfoulic sur la commune de Fouesnant,
- Le Saint Laurent en limite de la Forêt Fouesnant.

Seul le cours d'eau du Saint Laurent est classé en catégorie 2 au titre de l'article L.214-17 du code de l'environnement. La réhabilitation de ce cours d'eau est par ailleurs jugée prioritaire dans le cadre du PLAGEPOMI. Les autres cours d'eau sont tous identifiés comme prioritaires au titre de la ZAP « Anguilles ».

Une réunion a été organisée le 06/09/18 sur le terrain avec les services de l'Etat (AFB et DDTM) qui a permis de valider la poursuite de la démarche compte tenu de son intérêt pour la continuité écologique.

#### 2.1/ Cours d'eau du Quinquis

La CCPF a souhaité restaurer la continuité écologique du cours d'eau « Quinquis », situé sur la commune de Fouesnant. Cette restauration consiste en la suppression de quatre ouvrages hydrauliques (buses). Ils seront soit remplacés par un autre ouvrage permettant le bon transit des espèces et des sédiments, soit le lit du cours d'eau sera restauré. Notons que trois des quatre ouvrages se situent au sein ou en bordure d'un site Natura 2000. (voir annexe 4).

Pour l'élaboration et le suivi du projet, le bureau d'étude ABC environnement a été choisi au mois de juin. Il devra réaliser le diagnostic des différents ouvrages, proposer des solutions adéquates, élaborer les dossiers d'autorisation environnementale et suivre le projet choisi. Le démarrage des travaux devrait être en septembre 2019.

## 2.2/ Penfoulic

En 2016, la commune de Fouesnant a décidé d'étudier la réouverture de parties busées du cours d'eau présentant un impact sur la continuité écologique et l'hydromorphologie du ruisseau (forte incision du lit) (voir annexe 5).

Pour ce faire, le bureau d'études DCI a été choisi en 2017 pour la réalisation d'un diagnostic des ouvrages afin de proposer des solutions alternatives pour atténuer les impacts négatifs de ces ouvrages. Suite à l'avant-projet détaillé, le scénario 2 a été choisi, à savoir :

- Sur la partie amont, effacement du réseau busé et recréation de l'ancien lit. Ceci se fera sur une parcelle privée.
- Réalisation d'un pont cadre avant la zone du plan d'eau sous la route.
- Sur la zone du plan d'eau, suppression de ce plan d'eau et restauration du cours d'eau sur 150m. L'ancien ouvrage de captage sera détruit. Ceci se fera sur une parcelle de la ville de Fouesnant.
- Sur la partie aval, effacement du réseau busé et recréation du lit de la rivière sur la partie sud de la parcelle. Ceci se fera sur une parcelle privée.
- Réalisation d'un pont cadre après la parcelle en aval pour le passage du cours d'eau sous la route

La Communauté de Communes du Pays Fouesnantais, de par sa nouvelle compétence, a repris le dossier en 2018. Suite au départ du technicien de DCI en charge de ce projet, une période de stagnation a eu lieu. Pour y remédier, une réunion sur le terrain a été réalisée avec l'ensemble des acteurs du projet en septembre 2018. Ceci a permis de redémarrer le projet et redéfinir l'ensemble des travaux à réaliser. Ces derniers auront lieu pour une partie (vidange de l'étang) en 2019.

## 2.3/ Ouvrage de Beg Menez

Pour rappel, l'ouvrage se situe à l'exutoire du cours d'eau du Saint Laurent classé en liste 2 et situé en limite des communes de la Forêt Fouesnant et de Concarneau.

Des problèmes de continuité ont été constatés sur trois secteurs au niveau de l'embouchure :

- Moulin Chef du Bois (propriété privée)
- Moulin du Prieuré (propriété privée)
- Beg Menez

Concernant les propriétaires privés, une démarche a été engagée par CCA (Réfèrent : Brice GUESDON) dans le cadre du programme de restauration et d'entretien des cours d'eau.

Pour le troisième ouvrage qui nous concerne, le maître d'ouvrage est la CCPF. Outre le problème de continuité écologique, l'ouvrage est également sous dimensionné présentant des inondations récurrentes. Ce projet est donc particulièrement compliqué au niveau technique mais également en terme de gouvernance car il concerne plusieurs compétences et donc plusieurs structures.

La rédaction du cahier des charges pour définir ce projet a été engagée fin 2018. Une réunion de travail avec l'ensemble des partenaires sera programmée au 1<sup>er</sup> trimestre 2019 afin de valider ce cahier des charges et lancer la consultation des entreprises.

## 2.4/ Bilan financier de l'action

**La dépense totale des actions portées par la CCPF s'élève à 8 244.32 € TTC**

### 3. Bassins versants de l'Aven Belon

Maître d'ouvrage : Quimperlé Communauté

→ 0.5 ETP d'un technicien rivière + 2.9 ETP d'agents pour l'entretien des cours d'eau

#### 3.1/ Contexte

##### Périmètre

L'objectif du programme d'action 2017-2021 est d'une part de poursuivre les travaux sur le bassin Aven-Ster Goz et d'autre part d'intégrer progressivement le Bélon et les petits côtiers après réalisation du diagnostic.

Le bassin versant de l'Aven couvre une surface d'environ 130 km<sup>2</sup> pour un linéaire de cours d'eau de l'ordre de 150 km. Le principal affluent de l'Aven est le Ster-Goz, la surface de son bassin versant est de l'ordre de 80 km<sup>2</sup> pour environ 120 km de cours d'eau. Le bassin versant du Bélon et les ruisseaux côtiers représentent 140 km<sup>2</sup> pour un linéaire de cours d'eau estimé à 210 km d'après l'inventaire départemental.

##### Maîtrise d'ouvrage

Quimperlé Communauté exerce, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, la compétence de "gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans les conditions prévues à l'article L.211-7 du code de l'environnement". Par ailleurs, les actions d'intérêt communautaire de protection et mise en valeur de l'environnement, dont la mise en œuvre des dispositifs contractuels de protection des milieux aquatiques, sont inscrites dans ses statuts.

#### 3.2/ Moyens humains mobilisés

Quimperlé Communauté a fait le choix d'un fonctionnement en régie pour mener à bien le programme d'actions prévu au Volet Milieux Aquatiques du Contrat Territorial. Les moyens humains mobilisés pour cela sont :

##### Technicien de rivière

L'animation du Volet Milieux Aquatiques sur le territoire Aven-Bélon est assuré par un technicien de rivière qui y consacre un mi-temps (0,5 ETP). Le technicien en place a quitté le poste mi-août 2018 et a été remplacé fin octobre, soit une vacance d'un peu plus de 2 mois.

Les temps d'animation du technicien de rivière sont présentés dans le tableau suivant :

Restauration	Concertation avec les propriétaires-exploitants pour obtenir les autorisations Élaboration des dossiers réglementaires (déclarations) Préparation, participation et suivi des travaux Mise en œuvre du volet alternatif à l'abreuvement direct au cours d'eau
Entretien	Mise à jour des bases de données des propriétaires Demandes d'autorisations propriétaires Suivi des travaux des AAPPMA
Continuité	Echanges avec les propriétaires et les services de l'état Suivi de l'étude sur le moulin du Grand Poulguin à Pont Aven Accompagnement des propriétaires (rédaction d'un cahier des charges) pour le lancement d'une étude à Moulin Mer et Moulin du Duc sur le Bélon Travaux de restauration de la petite continuité
Etudes et suivis	Indices d'abondances saumon et truite avec la Fédération de pêche du Finistère Comptage frayères saumon et lamproie en régie
Communication	Révision de la plaquette de présentation du contrat Accueil de groupes Conférence de presse
Animation générale	Commissions et groupe de travail du SAGE Sud-Cornouaille ; étude « têtes de bassin versant », Commission Environnement ; réunions de pôle et de services, Réflexion sur les perspectives (projet de territoire, Gemapi...), Rédaction et mise en forme du bilan d'activités ; Élaboration des dossiers de demande de subvention et de solde, Mise à jour de la base de données du CTMA, cartes travaux, Participation au réseau des Techniciens Rivière et aux journées techniques départementales, Accueil de stagiaires, Réponse à diverses sollicitations

##### Equipe d'entretien des cours d'eau

Les travaux d'entretien, de restauration, les petits aménagements et certains suivis piscicoles sont réalisés par une équipe de trois agents en régie et un encadrant à 0,6 ETP. L'ensemble du personnel est employé par Quimperlé Communauté.

Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre, le total des jours travaillés par les agents et l'encadrant aux actions liées aux cours d'eau s'élève à 590 jours soit 2,9 ETP au total, à comparer aux 3,6 ETP prévus. Ceci s'explique en partie par le départ d'un agent non remplacé (0,4 ETP), et l'affectation à d'autres missions (0,3 ETP).

Le temps consacré aux différentes actions s'est réparti de façon suivante : entretien de l'Aven et du Ster Goz 90 %, 1<sup>er</sup> entretien du Bélon 8 %, suivis piscicoles 2 %.

### Agents du service gestion du patrimoine

Les aménagements importants de restauration de la continuité et de la morphologie sont réalisés par des agents du service mutualisé de travaux communaux et intercommunaux. Leur intervention est facturée au service milieux aquatiques.

### 3.3/ Bilan des actions 2018

#### Objectifs et indicateurs de réalisation

Les principaux objectifs et indicateurs de réalisation sont synthétisés dans le tableau suivant :

Objectifs opérationnels	Actions	Opérations	Indicateurs techniques (nb, km...)	Indicateurs financiers (en €)
Favoriser le bon fonctionnement des cours d'eau	Restauration morphologique des cours d'eau	Recharge ponctuelle en granulats	0 km (prorogation sur 2019)	0 € (prorogation sur 2019)
		Matériels alternatifs à l'abreuvement	1	0 € (stock 2017)
	Entretien des cours d'eau	Gestion de la ripisylve QC	41,81 km	108 361,55
		Gestion de la ripisylve AAPPMA	8,78 km	5 145,86 €
Améliorer la continuité écologique (piscicole et sédimentaire) et agir en faveur des populations piscicoles menacées	Restauration de la continuité	Effacement d'obstacle	0 (prorogation sur 2019)	0 € (prorogation sur 2019)
		Petits aménagements (seuils...)	0 (prorogation sur 2019)	0 € (prorogation sur 2019)
Développer et suivre un observatoire des pratiques et de leurs impacts sur l'eau	Suivi des populations piscicoles	Suivi des frayères de saumon	Réalisation partielle	2 211,46 €
		Indice truite	Non réalisé	0 €
Etablir et mettre en œuvre une stratégie de communication ciblée (public, thématique)	Mettre en œuvre une stratégie de communication, de sensibilisation	Supports de communication (plaquettes, expo...)	Diffusion plaquette d'information	290,18 €

#### DIG et démarches réglementaires

Afin de permettre la mise en œuvre du nouveau programme de travaux, une nouvelle demande de Déclaration d'Intérêt Général couplée à un dossier d'autorisation au titre de la loi sur l'eau a été faite fin juin 2017. Cette procédure a donné lieu à une enquête publique qui s'est déroulée du 11 décembre 2017 au 12 janvier 2018.

#### Autorisations de travaux

En plus de la DIG, une demande d'autorisation écrite est envoyée aux propriétaires. Par ailleurs, des contacts téléphoniques ont lieu au fur et à mesure de l'avancement des chantiers.

#### Travaux de gestion de la ripisylve par l'équipe de Quimperlé Communauté

Le suivi des travaux de l'équipe de Quimperlé Communauté est assuré par l'encadrant de chantier au fur et à mesure de l'avancement de ceux-ci. Sur l'Aven et le Ster Goz, 38 km de cours d'eau ont été entretenus sur les 45 km prévisionnels. Sur le Bélon, où il s'agit des premiers travaux de gestion de la ripisylve, 3,8 km de cours d'eau ont été entretenus sur les 6 km prévisionnels. En tout, ce sont donc 41,8 km de cours d'eau qui ont fait l'objet de travaux de gestion de la ripisylve par les équipes de Quimperlé Communauté.

Le tableau ci-dessous présente le récapitulatif des travaux d'entretien réalisés en 2018 :

BV	Sous bv	Type	Cours d'eau	Linéaire réalisé (Km)
Ster Goz	Ster Goz amont	Rivière		
		Ruisseaux	Dourdu aval, Kernescop aval	4,00
		Chevelus	Dour an Paon amont, Dourdu amont, Grande Boissière, Affluents du Coatloc'h	4,55
	Ster Goz médian	Rivière		
		Ruisseaux	Kergallic aval, Kermen Paic aval	1,61
		Chevelus	Kergallic amont, Petit Perrin, Kerrest, Coatlosquet, Prat Lez, Kerhat	3,38
	Ster Goz aval	Rivière	Ster Goz aval	3,42
		Ruisseaux		
		Chevelus	Kerscao, Tremeur	1,48
<b>Total (km)</b>				<b>18,44</b>
Aven	Aven amont	Ruisseaux	Aven	2,14
		Chevelus	Aven, Pont ar C'hleudic, Coat Grantic, Coat Spenn Vihan, Kerjos, Loge Philippe, Rulan	6,65
	Aven aval	Ruisseaux	Kerloup, Pennalen	1,17
		Chevelus	Guernez, Kerhuil, Kerloup, Kernezet, Lesseye, St Maude, Kerves, Kergraic, Kereo, Pennalen	9,61
	<b>Total (km)</b>			
Bélon	Bélon	Chevelus	Belon, Castel Coudiec, Loj Nahennou	3,80
<b>Total (km)</b>				<b>3,80</b>
<b>Total général (km)</b>				<b>41,81</b>

#### Travaux de gestion de la ripisylve par les AAPPMA

Les AAPPMA réalisent depuis de nombreuses années des travaux d'entretien de cours d'eau. Avec l'intégration du Bélon et des petits ruisseaux côtiers dans le périmètre du contrat, les travaux de l'AAPPMA de Quimperlé sont désormais pris en compte et viennent s'ajouter aux travaux réalisés sur le bassin de l'Aven-Ster Goz par les AAPPMA du Ster Goz, de Pont Aven et de l'Aven et des étangs de Rosporden. Cet engagement des AAPPMA a été formalisé dans le cadre d'une convention pluriannuelle avec la collectivité.

Le tableau ci-dessous présente les linéaires de cours d'eau ayant fait l'objet d'interventions par les AAPPMA :

BV	Type	Sous-bv	AAPPMA du Ster Goz	AAPPMA de Pont Aven	AAPPMA de Rosporden	AAPPMA de Quimperlé
Ster goz	Rivière	Ster Goz médian	0,44			
		Ster Goz aval	0,88			
Aven	Rivière	Aven amont			0,50	
		Aven médian			0,25	
		Aven aval		2,40		
	Ruisseau	Pennalenn		1,92		
Belon & côtiers	Ruisseaux	Brigneau				0,43
		Dourdu				0,89
		Merrien				0,40
		Saint Gilles				0,68
<b>Total par AAPPMA (km)</b>			<b>1,32</b>	<b>4,32</b>	<b>0,75</b>	<b>2,40</b>
<b>Total général (km)</b>			<b>8,79</b>			

Les quatre AAPPMA ont réalisé au total 8,8 km de travaux effectifs.

## Travaux de restauration de la morphologie

L'apparition de travaux de restauration de la morphologie des cours d'eau constitue la principale évolution du nouveau contrat 2017-2021.

Les actions 2018 prévoyaient une seconde opération de recharge en granulats sur le Ster Roudou. En raison du départ mi-août du technicien de rivière, les travaux n'ont pas été réalisés.

### Fourniture de matériels alternatifs à l'abreuvement direct

La dégradation des berges et du lit des cours d'eau par le piétinement des bovins et des chevaux est l'une des perturbations mise en avant dans le cadre de la mise à jour du diagnostic préalable à la mise en place du contrat 2017-2021.

Par ailleurs, l'abreuvement direct est interdit par le SAGE depuis juillet 2017. Dans le cadre de l'entrée en vigueur de cette mesure réglementaire, un courrier d'information a été envoyé à l'ensemble des éleveurs par Concarneau Cornouaille Agglomération au titre de l'animation du SAGE.

Le dispositif proposé consiste en la mise à disposition gratuite, suite à la signature d'une convention, de systèmes d'abreuvement alternatifs pour une durée de trois ans. Les dispositifs proposés sont des pompes de prairies et des bacs d'abreuvement.

1 pompe de prairie a été fournie en 2018, sur le bassin versant de l'Aven :

	<b>Aven</b>	<b>Ster Goz</b>	<b>Belon &amp; côtiers</b>	<b>TOTAL</b>
Nombre d'équipements	1			1
Nombre d'exploitations	1			1
Nombre de pompes de prairies	1			1
Nombre de bacs				
Total équipements				1

## Travaux de restauration de la continuité écologique

### Petite continuité sur les affluents

Le programme de travaux prévoyait l'aménagement de 5 obstacles à la migration piscicole sur les cours d'eau du bassin de l'Aven-Ster Goz. Les travaux n'ont pas été réalisés et sont reportés à 2019.

### Accompagnement des propriétaires d'ouvrages en liste II

L'engagement de la collectivité sur ce point consiste à accompagner les propriétaires d'ouvrages classé en liste II pour le montage de dossiers.

En 2018 le technicien de rivière a réalisé le cahier des charges pour le lancement d'une étude de restauration de la continuité écologique par les propriétaires de Moulin Mer (ROE56465) et Moulin du Duc (ROE56466).

2018 a vu la réalisation de travaux sur le moulin du Grand Poulguin (ROE 7039). En 2017, le technicien de rivière avait participé à l'étude pour laquelle il avait rédigé le cahier des charges en 2014.

### Actions de suivi mises en œuvre en 2018

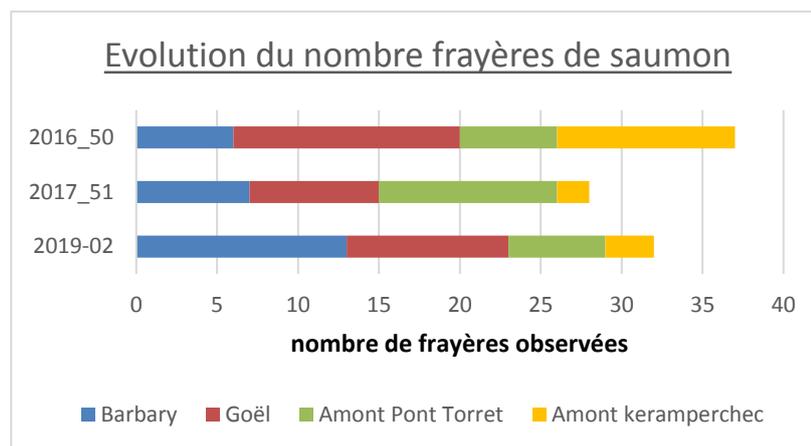
Les objectifs de cette activité sont de compléter les connaissances du milieu naturel et de son environnement, de suivre les travaux d'entretien et d'aménagements ainsi que de chercher à en mesurer les impacts. Ainsi, le contrat prévoit la mise en place d'indicateurs pour le suivi des actions. L'essentiel de ces indicateurs est mis en œuvre en interne (mise à jour de la base de données REH, suivi frayères...) et il est fait appel à un prestataire pour réaliser l'évaluation des aménagements de restauration de la continuité écologique (réalisation d'un indice d'abondance truite).

Cette année, la collecte de données se compose des repérages des frayères de saumon.

### Comptage frayères saumon 2018-2019 sur l'Aven et le Ster Goz

Les stations suivies sont situées sur l'Aven (Barbary, Goël, Amont Pont Torret) et le Ster Goz (Amont Keramperhec).

Le repérage des frayères fin 2018 n'a pu être réalisé, les conditions n'étant pas favorable à l'observation. Un comptage a été réalisé début 2019 (le 10 janvier 2019) et a permis l'observation de 32 frayères.



Ce nombre est en légère augmentation par rapport à la saison précédente. La comparaison avec les suivis précédents tend à confirmer la régression du nombre de frayères observées la saison passée sur le Ster Goz.

#### **Comptage frayères saumon 2018-2019 sur le Ster Goz**

En parallèle, une prospection quasi complète du Ster Goz a été réalisée entre les 16 et 17 janvier 2019 dans la continuité des suivis réalisés depuis 1998. 38 frayères et 24 « grattés » ou interrogations ont été recensées à cette occasion.

#### **Indice truite 2018**

Ce suivi n'a pas été mis en œuvre en 2018.

#### **Diagnostic du Bélon et des côtiers sur le territoire de Quimperlé Communauté**

Le diagnostic, prévu en régie, n'a pas été réalisé en raison du départ du technicien de rivière en août 2018.

#### **3.4/ Information et communication**

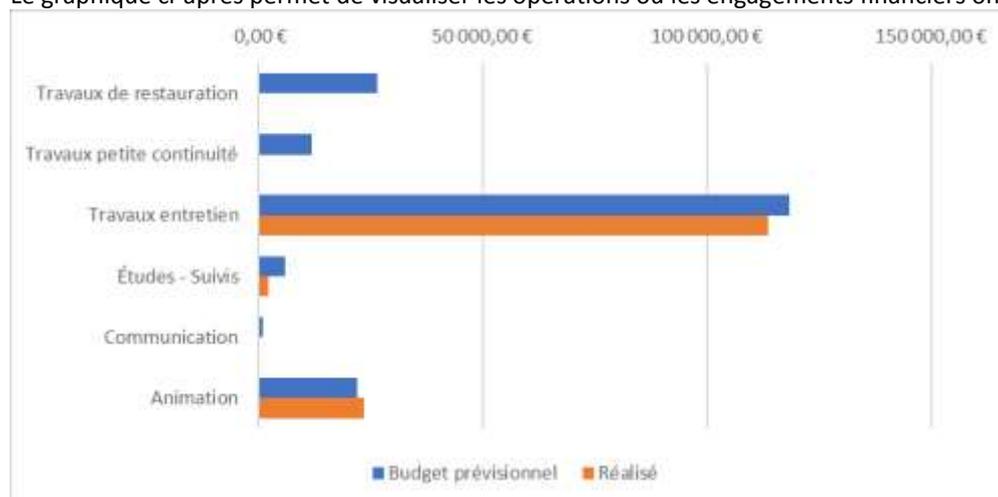
Une plaquette présentant notamment les objectifs et les typologies d'actions des contrats territoriaux milieux aquatiques (CTMA) a été réalisée. Elle est adressée à chaque propriétaire lors de l'envoi des demandes d'autorisation de travaux et mise à disposition dans les accueils des collectivités.

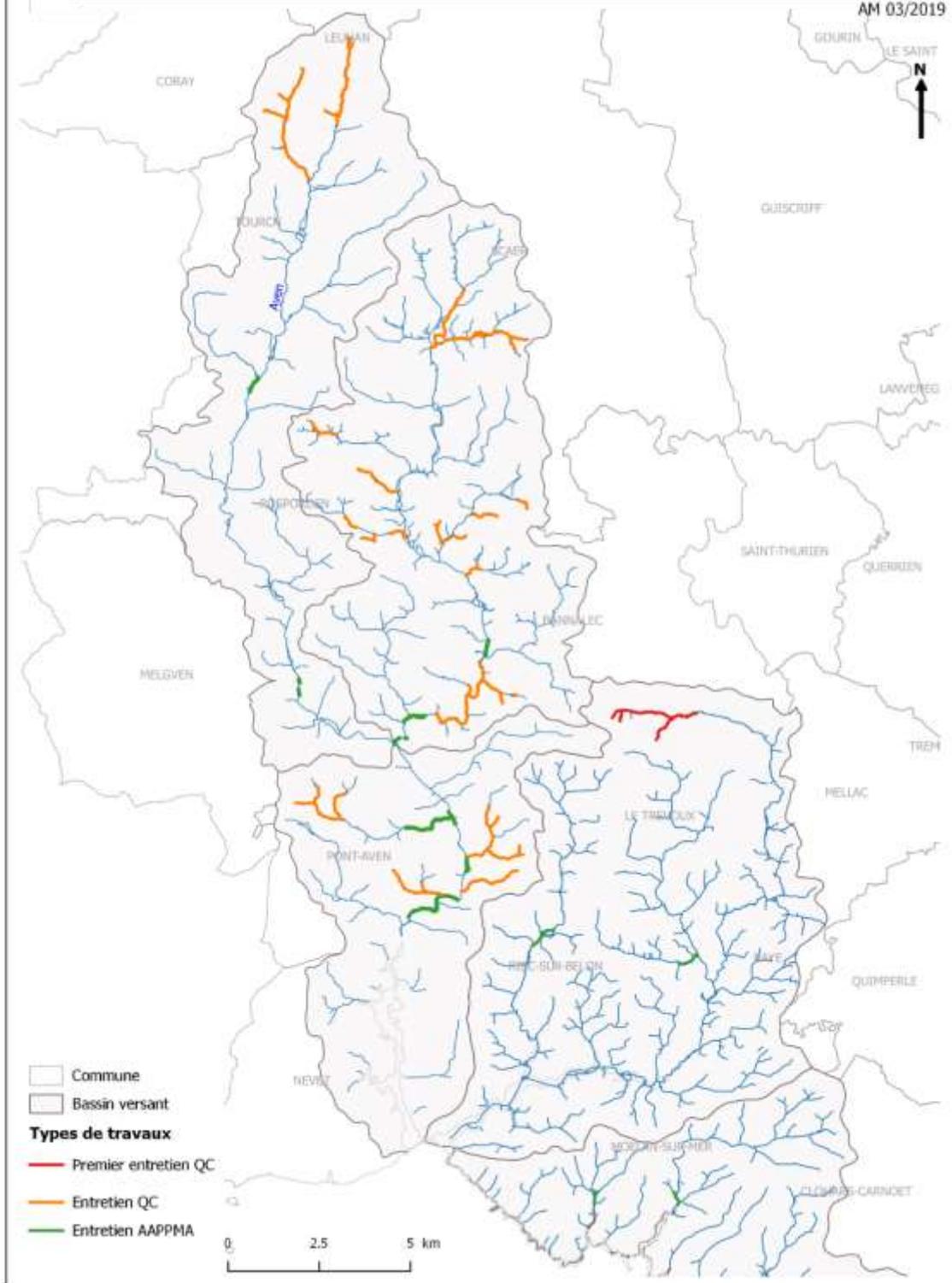
#### **3.5/ Bilan financier 2018**

Les actions de restauration de la morphologie et de la continuité écologique n'ont pu être réalisées en raison du départ du technicien de rivière. Une demande de prorogation sera adressée aux financeurs et ces actions seront réalisées en 2019.

***La dépense présentée est donc provisoire. Elle s'élève à 139 656,85€, soit 75% du budget prévisionnel.***

Le graphique ci-après permet de visualiser les opérations où les engagements financiers ont été réalisés dans l'année.





### 3.6/ Perspectives 2019

#### Animation

Le pilotage du programme d'action sera assuré par le Technicien Rivière pour 0,5 ETP. Ses principales missions sont :

- Assurer la mise en œuvre des actions prévues au dispositif et définies dans l'évaluation du contrat
- Assurer le suivi administratif et financier des actions en lien avec les partenaires
- Préparer et animer les comités de pilotage
- Réaliser les bilans annuels, le bilan à mi-parcours, la mise en œuvre des indicateurs
- Contribuer à la réalisation de l'évaluation finale
- Entretien des relations privilégiées avec les services de l'Etat, les services en charge de la police de l'eau, les divers acteurs concernés, les riverains...

#### Programme d'actions

Le programme 2019 s'inscrit dans la continuité des actions 2018. Le dimensionnement des différentes actions est présenté dans le tableau ci-dessous :

Objectifs opérationnels	Actions	Opérations	ETP / prestations	Indicateur technique (nb, km...)	Budget
Favoriser le bon fonctionnement des cours d'eau	Restauration morphologique des cours d'eau	Renaturation par débusage	prestation	0,25 km	55 000 €
		Matériels alternatifs à l'abreuvement			
	Entretien des cours d'eau	Gestion de la ripisylve QC	3,03 ETP régie	53 km	113 536 €
		Gestion de la ripisylve AAPPMA	prestation (convention)	10 km	6 100 €
		Gestion des embâcles QC	0,13 ETP régie	Non chiffré	4 677 €
Améliorer la continuité écologique (piscicole et sédimentaire) et agir en faveur des populations piscicoles menacées	Restauration de la continuité	Effacement et aménagement d'obstacles sur les affluents			
Développer et suivre un observatoire des pratiques et de leurs impacts sur l'eau	Suivi des populations piscicoles	Suivi des frayères de saumon	0,07 ETP régie		2 455 €
		Indice truite et saumon	0,08 ETP régie + prestation		3 807 €
Etablir et mettre en œuvre une stratégie de communication ciblée (public, thématique)	Mettre en œuvre une stratégie de communication, de sensibilisation, de formation	Supports de communication (plaquettes, expo...)			2 500 €
<b>Total</b>				<b>63,25</b>	<b>188 075 €</b>

## VII – PRESERVATION DES ZONES HUMIDES

→ Disposition n°37 du SAGE : Restaurer les zones humides

### 1. Suivi des indicateurs

Maître d'ouvrage : Communauté de communes du Pays Fouesnantais / 0.17 ETP

#### 1.1/ Le marais de Moustierlin

Pour rappel, courant 2013, la commune de Fouesnant avait réalisé d'importants travaux sur le marais de Moustierlin afin de réhabiliter le système de gestion hydraulique. Les travaux avaient consisté en la réalisation de vannages à l'exutoire ainsi que la création de deux autres vannes en amont des marais. La CCPF en tant que maître d'ouvrage du volet « zones humides » dans le cadre du contrat territorial « Sud Cornouaille », avait été sollicitée par la commune de Fouesnant pour mettre en place un suivi afin d'évaluer l'évolution du paysage et de ses habitats liés à la reconquête de l'habitat lagunaire.

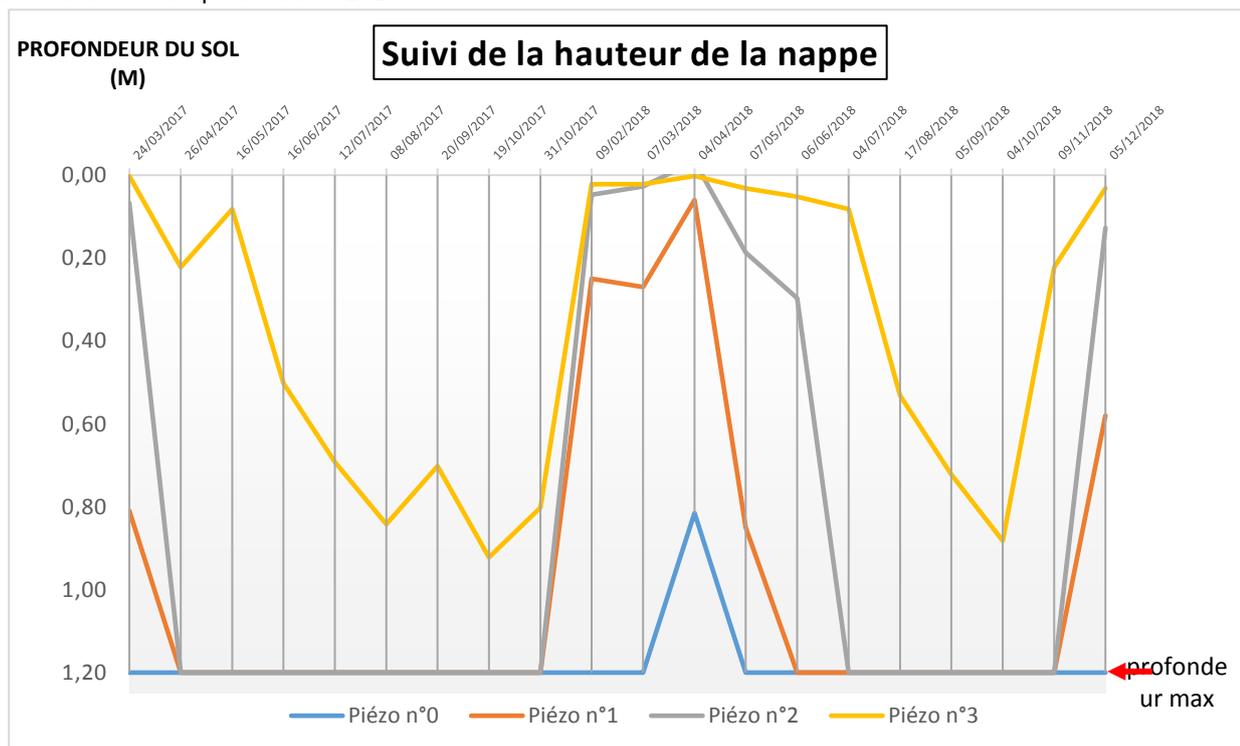
Pour 2018, les différents suivis ont été les suivants :

- **Suivi botanique.** Comme les années précédentes, 4 transects ont été suivis. Ce suivi a pour objectif d'évaluer les réponses de la flore et de la végétation aux modifications de la gestion hydraulique du marais. Les résultats sont en annexe 2,
- **Suivi benthique.** En 2014, un état des lieux de la faune benthique a été réalisé préalablement à la réhabilitation de la station d'épuration (STEP). Un nouveau suivi a été réalisé en 2018 sur les mêmes points et à la même époque qu'en 2014. En termes d'évolution entre 2014 et 2018, la station en amont s'est légèrement améliorée avec un IBGN qui passe de 3 à 5, reflétant néanmoins toujours une eau de qualité médiocre. Pour les stations « plus marines », leur état de santé est toujours dégradé et les espèces dominantes sont les Chironomidae et le polychète Capitella capitata. L'ensemble des résultats est en annexe 3,
- **Suivi salinité.** Ce suivi est réalisé en continuité à l'aide d'une sonde sur un flotteur situé sur le marais. Pour ce paramètre, deux périodes sont identifiées :
  - D'octobre à mars, la salinité est d'environ 3 mg/l. Ce très faible taux est dû à la fermeture du vannage durant cette période amplifiée par la pluviométrie hivernale.
  - De mars à octobre, le taux est aux alentours de 30 mg/l. Après l'ouverture du vannage, l'eau de mer pénètre au sein du marais et augmente cet indice.

#### 1.2/ La zone humide de Kerangalès

Suite aux travaux de réhabilitation de la zone humide de Kerangalès, la DDTM du Finistère a demandé la réalisation d'un suivi du site sur une période de 3 ans. Un protocole de suivi demande en plus d'un suivi photo, un suivi de quatre piézomètres installés dans la zone restaurée.

Le résultat du suivi pour l'année 2018 est le suivant :



Graphique 4 : suivi des piézomètres dans la ZH de Kerangalès

Le niveau de l'eau dans les piézomètres remonte, ceci même au niveau du numéro 0 situé à l'extérieur de la ZH, dans une zone remblayée.

Pour ces deux sites, un suivi photo a été réalisé tout au long de l'année 2018. Malheureusement, ces photos ont été perdues du fait d'un problème de serveur.

## 2. Bilan financier

***La dépense totale s'élève à 19 995.96 €.***

## VIII - PROMOTION DES TECHNIQUES ALTERNATIVES AU DESHERBAGE CHIMIQUE

→ Disposition n°6 du SAGE : Sensibiliser le grand public aux risques liés à l'usage des pesticides

→ Disposition n°8 du SAGE : Atteindre le « 0 phyto » dans l'entretien des espaces publics

### 1. Bassins versants de la Baie de la Forêt

Maître d'ouvrage :

- Concarneau Cornouaille Agglomération / 0.1 ETP d'un technicien
- Communauté de communes du Pays Fouesnantais / 0.03 ETP

Conformément à la disposition 4A-2 du SDAGE, un plan visant à réduire les risques concernant l'utilisation des pesticides et leur impact sur l'environnement doit figurer dans le SAGE, qui s'est traduit sur le territoire sud cornouille par les dispositions :

- 6 : sensibiliser le grand public aux risques liés à l'usage des pesticides ?
- 7 : étendre le périmètre de mise en œuvre de la charte « Jardiner au naturel »
- 8 : atteindre le 0 phyto dans l'entretien des espaces publics.

Sur les bassins versants de la Baie de la Forêt, la mise en œuvre de ces dispositions est répartie comme suit :

- La sensibilisation du grand public est assurée par CCA pour le compte des deux EPCI partenaires (CCA et CCPF)
- L'accompagnement des communes est assuré par chaque EPCI (CCA et CCPF) sur son territoire respectif

#### 1.1/ Sensibilisation du grand public et des jardiniers amateurs

Rappel du contexte

Un programme de lutte contre les pollutions dues aux phytosanitaires non agricoles a été mis en œuvre sur le territoire de l'Odet à l'Aven depuis 2009. Tout d'abord orienté sur les pratiques communales, le programme a ensuite évolué vers le jardinier amateur :



- Avec les communes, le programme a consisté à accompagner les services vers des pratiques moins consommatrices de pesticides. Des plans de désherbage ont été réalisés, et des formations proposées afin d'inciter les services à adopter méthodes de gestion de l'espace public plus respectueuses de l'environnement.
- Avec le grand public et les jardiniers amateurs, la charte « Jardiner au naturel, ça coule de source ! » a été mise en œuvre sur le territoire en 2012. Cette charte consiste à créer un partenariat avec les distributeurs de pesticides (jardineries et magasins de bricolage) afin de promouvoir les alternatives aux pesticides auprès des particuliers.

A la fin de l'année 2016, et au fil de l'année 2017, la Région Bretagne a incité les structures de bassin versant à développer de nouveaux programmes, dans le cadre d'une démarche locale devant identifier de nouvelles cibles : la DEAN, « Démarche Entretien Au Naturel »

L'année 2018 a donc été une année de transition qui a permis de préciser les orientations du programme de lutte contre les pollutions dues aux produits phytosanitaires non agricoles. La définition de la stratégie locale a reposé sur 2 leviers :

- Etablir un bilan des actions passées : efficacité des actions, intérêt des cibles ....
- Identification si nécessaire de nouvelles cibles.

De manière à affiner le diagnostic, un 3<sup>ème</sup> levier a été identifié localement : la réglementation. En effet, la réglementation a fortement évolué, et de nombreux acteurs n'auront plus accès aux pesticides dès le 1<sup>er</sup> janvier 2019. Il fallait donc évaluer la pertinence de maintenir ces cibles dans la stratégie locale.

Pour répondre à la demande des partenaires financiers, CCA a réalisé en 2018 un inventaire – diagnostic de territoire préalable à la définition de la stratégie territoriale. Ce diagnostic a révélé 2 groupes d'acteurs, identifiés en fonction de leur nombre sur le territoire et de l'intérêt de les associer à la démarche. Ce résultat a permis de définir 2 niveaux de priorité :

1. **Priorité 1** : ce sont les campings et les paysagistes. Ces nouvelles cibles ont été identifiées du fait de leur nombre important sur le territoire, et de leur impact puisque ces acteurs sont en relation directe avec le grand public.
2. **Priorité 2** : ce sont principalement les cibles historiques des programmes antérieurs : les EPCI en charge de la gestion des déchets (aspect Ø déchets au jardin), les communes et les jardineries. Il est intéressant de poursuivre le partenariat avec ces acteurs du fait de leur impact sur le grand public. Une nouvelle cible apparaît dans ce niveau de priorité : les pépiniéristes. Cet acteur est en contact direct avec le grand public, et de nombreuses entreprises ont été répertoriées sur le territoire. L'impact de cet acteur peut donc s'avérer important en termes de sensibilisation et de communication. Parmi les acteurs historiques, les communes représentent un enjeu important, notamment pour leur progression possible en direction du zéro phyto sur les cimetières et les terrains de sport.

## Bilan des actions 2018

Le programme 2018 de promotion des alternatives aux pesticides a été marqué par plusieurs évènements :

- Participation à la bourse aux plantes de Melgven (action 1)
- Deux animations ont été proposées lors de la semaine du Développement Durable (SDD) auprès du grand public pour sensibiliser au danger des pesticides et promouvoir les solutions alternatives (Action 2 & 3)
- Une animation a été proposée lors de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets (SERD) principalement orientée sur le compostage et la réutilisation de la matière première du jardin (action 4)

La synthèse de ces actions est présentée sous forme de fiches action.

Action 1	Participation à la bourse aux plantes de Melgven	
<i>Contexte de l'action</i>		<i>Cible</i>
Annuellement, l'association des petites boutures sur Melgven organise 2 bourses aux plantes. Ces évènements sont riches en rencontre avec les jardiniers amateurs du territoire.		Jardiniers amateurs
<i>Résumé de l'action</i>		
<p>Un stand « jardiner au naturel » a été installé dans les allées de la bourse aux plantes qui s'est tenue le dimanche 25 mars. L'objectif de cette animation est de sensibiliser les jardiniers amateurs sur les 3 piliers du jardinage au naturel :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Le paillage, et la couverture des sols en général, dont les bénéfices ne sont plus à démontrer, et qui permet notamment de limiter la pousse des adventices.</li> <li>○ La qualité des sols : un sol vivant et équilibré est l'assurance du bon développement des plantes</li> <li>○ La biodiversité au jardin : l'accueil des auxiliaires du jardin permet de limiter l'emploi des pesticides tout en assurant la lutte contre les ravageurs</li> </ul>		
<div style="display: flex; justify-content: space-around;">   </div>		
La bourse aux plantes accueille plus d'un millier de visiteurs		
<i>Conclusion</i>		
<p>Le SAGE participe à cet évènement depuis plusieurs années maintenant. Cette journée a été une nouvelle fois riche en rencontres. Le stand a attiré plus d'une centaine de visiteurs, autant de jardiniers amateurs qui sont venus chercher un conseil ou un renseignement, et avec qui il a été possible d'échanger sur les 3 piliers du jardinage sans pesticides.</p> <p>Une deuxième bourse a été organisée à l'automne à laquelle je me suis rendu en tant que jardinier cette fois : j'ai été reconnu dans les allées et des jardiniers m'ont interpellé sur des questions techniques. Le stand du SAGE est donc bien identifié, et les attentes des visiteurs sont importantes dans ce domaine.</p>		

**Action 2 & 3****Conférences de la semaine du Développement Durable****Contexte de l'action**

La semaine du Développement Durable est un évènement annuel qui permet de communiquer sur des thématiques environnementales, sociales et économiques. Dans ce cadre, CCA et la CCPF ont organisé 2 conférences sur le jardinage au naturel.

**Cible**

Grand public

**Résumé de l'action**

La SDD a été le cadre de 2 conférences animées par Jean Pierre Calvar (Conférencier, association des « Jardins des 2 Baies ») :

- Le 31 mai à Fouesnant (60 participants) sur la thématique de « Bien démarrer son jardin ». Les participants ont pu comprendre comment penser et aménager le jardin de manière à en limiter l'entretien et la nécessité d'utiliser la chimie. Le conférencier Jean Pierre CALVAR a abordé des thématiques variées telles que les massifs, le potager, les allées, le paillage, les auxiliaires, la qualité du sol ....
- Le 2 juin à Concarneau (40 participants) sur la thématique du jardin zéro déchets. L'objectif était de montrer que les déchets du jardin ne sont pas une contrainte mais un atout : ils sont réutilisés en paillage, en compostage, en chauffage ...

**Conclusion**

Ces 2 conférences ont attiré de nombreux participants. Les retours sont particulièrement satisfaisants : Jean Pierre CALVAR est un personnage haut en couleur, qui possède de bonne qualité d'orateur et qui maîtrise parfaitement son sujet.

**Toutefois**, à plusieurs reprises, M. Calvar a fait la promotion du LITHOTAMNE comme amendement calcaire. Cette poudre est issue du broyage du Maerl et est très controversée : l'exploitation des bancs de maerl des Glénan a fait l'objet d'un levé de bouclier des associations de défense de l'environnement et a été depuis arrêtée. Depuis le Lithotamne provient de la mer baltique, et n'est pas commercialisé auprès des particuliers. Sa promotion lors d'évènements portés par CCA est donc peu appropriée, et est source de controverse.

De la même manière, lors de ses 2 conférences, M. Calvar a dénigré l'agriculture biologique, mettant en avant l'utilisation de produits (autorisés) comme par exemple les produits à base de cuivre ou de soufre pour lutter contre les champignons. **La plus-value de l'agriculture biologique par rapport à l'agriculture conventionnelle n'est pas à démontrer en termes de respect de l'environnement, et un tel discours va à l'encontre des valeurs promues par CCA.**

Il conviendra donc, en cas de nouvelle prestation de M. Calvar pour le compte de la collectivité, de cadrer l'intervention.

<b>Action 4</b>		<b>Participation à la SERD</b>	
<b>Contexte de l'action</b>		<b>Cible</b>	
<p>La Semaine Européenne de Réduction des Déchets est un évènements annuel animé par le service collecte des déchets de CCA depuis de nombreuses années. Le SAGE participe à cette journée, via un stand d'information.</p>		<p>Grand public, jardinier amateur</p>	
<b>Résumé de l'action</b>			
<p>L'animation de ce stand est plus particulièrement orientée vers le compostage et le jardin « zéro déchets ». En effet, les déchets de tonte ou de taille sont ils réellement des déchets ou peuvent-ils être transformé en richesse pour le jardin ? Entre compostage, paillage et utilisation de matériel spécifique (mulching), c'est la fin des allés / retours à la déchetterie.</p>			
		<p>Pas</p>	
<b>Conclusion</b>			
<p>C'est la 4 ou 5<sup>ième</sup> participation du SAGE à cet évènement, et à chaque fois le constat est le même : le public est réellement en attente de conseils : le stand a accueilli plus d'une centaine de personnes sur l'après midi. Les échanges sont souvent riches : le public est déjà engagé dans une démarche environnementale, et apporte une contribution intéressante aux échanges.</p>			

## 1.2/ Accompagnement des communes vers le zéro phyto

### 1.2.1 Sur le territoire de Concarneau Cornouaille Agglomération

L'année 2018 a été marquée par :

- Une formation a été proposée aux agents des services communaux (Action 4)
- Une information a été réalisée tout au long de l'année auprès des acteurs du territoire (action 5)

<b>Action 5</b>		<b>Formation PROXALYS Environnement</b>	
<b>Contexte de l'action</b>		<b>Cible</b>	
CCA a proposé cette formation avant que le Conseil Régional ne se soit positionné pour une coordination régionale. La thématique développée lors de cette formation était l'aménagement urbain comme alternative au désherbage afin de limiter le recours aux pesticides.		Agents des services communaux	
<b>Résumé de l'action</b>			
<p>Cette formation s'est déroulée sur Concarneau le 3 avril et a réuni 11 participants. L'intervention a été assurée par PROXALYS Environnement et a été particulièrement appréciée des agents communaux. Le déroulé de la formation a été le suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>○ Introduction – Rappels règlementaires et dangers pour la santé et l'environnement : pourquoi réduire l'utilisation des pesticides</li><li>○ Le plan de désherbage communal, et réflexion globale en amont d'un aménagement</li><li>○ Présentation d'aménagements types (parking, trottoir, rue, place, allée, cimetière ...)</li><li>○ Visite de terrain : l'entretien des cimetières de Concarneau et le réaménagement (par enherbement) d'une place stabilisée très compliquée à entretenir</li><li>○ Etude de cas, échanges techniques et évaluation de la formation.</li></ul>			
			
Aménagement d'espaces de stationnement en pavés enherbés à Trégunc : perméabilité et facilité d'entretien		Réaménagement d'une place stabilisée à Concarneau par enherbement : facilité d'entretien et aspect paysager	
<b>Conclusion</b>			
<p>Globalement, la formation a obtenu la note de 4.3/5 au moment de l'évaluation par les agents présents. Cette formation est donc adaptée et a permis d'atteindre les objectifs fixés préalablement entre CCA et Proxalys Environnement. Ce qui a le plus plu était la qualité des contacts et les échanges techniques, ce qui a le moins plu était la durée de la formation : sur une journée, cette rencontre est particulièrement dense. Pour autant, elle ne pourrait pas être programmée sur 2 jours.</p> <p>En conclusion, le succès de cette rencontre technique conforte le besoin d'échange des services techniques. Le principe de rencontres locales et concrètes (visites de terrain) est à privilégier.</p>			

<b>Action 6</b>		<b>Animation du réseau</b>	
<i>Contexte de l'action</i>		<i>Cible</i>	
CCA assure une veille réglementaire et technique en matière de gestion des espaces publics et anime un réseau des services techniques du territoire.		Services techniques	
<i>Résumé de l'action</i>			
L'animation du réseau consiste à relayer les informations règlementaires et techniques relatives à la gestion des espaces publics, à savoir : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Information réglementaire sur la loi Labbé</li> <li>○ Organiser des échanges techniques (formations, démonstrations de matériels) entre les services communaux</li> <li>○ Relayer les dispositifs d'accompagnement financier des partenaires du SAGE (Agence de l'Eau et Conseil Régional)</li> <li>○ Relayer les propositions de formations dans le cadre du nouveau dispositif Régional d'accompagnement des communes.</li> </ul>			
<i>Conclusion</i>			
Ce réseau permet aux agents des services de se rencontrer et d'échanger sur des problématiques communes. Concrètement, il apporte des réponses et permet aux communes de se tenir informer des évolutions réglementaires.			

### 1.2.2 Sur le territoire de la Communauté de communes du Pays Fouesnantais

En 2018, les actions de la CCPF ont consisté à informer les communes sur les différents dispositifs financiers existants ainsi que sur les formations organisées par le Conseil Régional de Bretagne. Une campagne d'affichage sur le jardinage au naturel a également été effectuée.

### 1.3/ Bilan financier

**La dépense totale s'élève à 7 009 €,** soit 49 % du budget prévisionnel – répartie comme suit :

- Animation auprès du grand public :  
→ 3 218 € soit 62 % du budget prévisionnel
- Appui aux communes :  
→ CCA : 2 467 € soit 91 % du budget prévisionnel  
→ CCPF : 1 324 € soit 62 % du budget prévisionnel

## 2. Bassins versants de l'Aven Belon Merrien

Aucune action n'est mise en œuvre sur les bassins versants Aven – Belon – Merrien. En effet, les deux tiers des communes de Quimperlé Communauté n'utilisent plus d'herbicides en voirie. Seules quelques-unes disposent d'un plan de désherbage communal. Les élus n'ont pas souhaité signer la charte régionale d'entretien des espaces communaux qui impose la réalisation du plan de désherbage, dont l'intérêt est faible dans ce cas.

## IX – MOYENS MOBILISES

### 1. Equipe d'animation

L'équipe est composée de 10.23 ETP (environ) répartis comme suit :

- CCA : 4.72 ETP
- Quimperlé Communauté : 3.65 ETP
- CCPF : 1.86 ETP

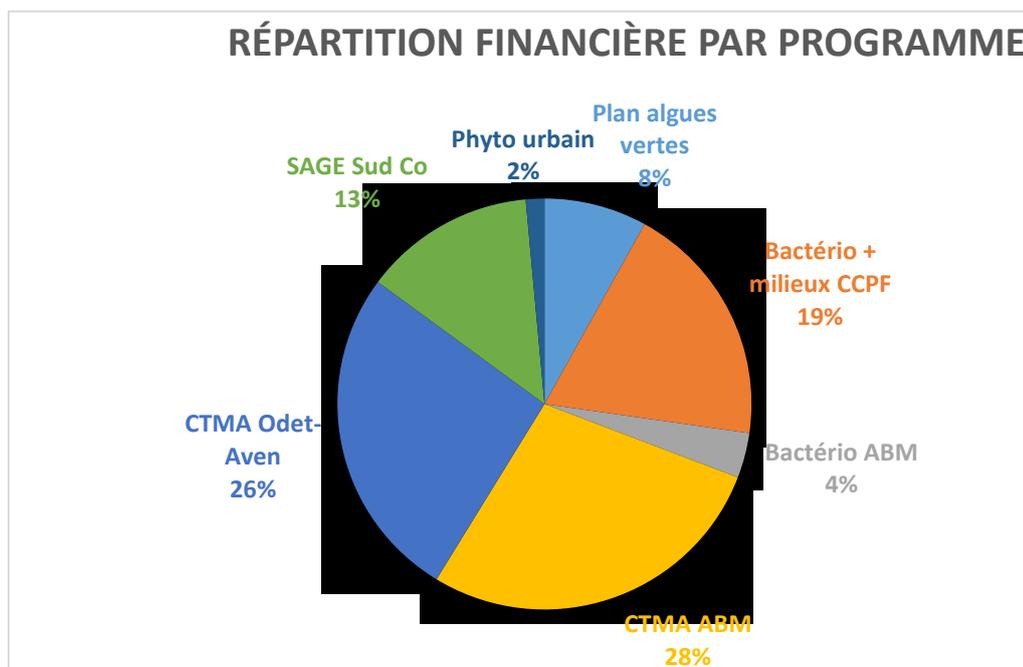
### 2. Bilan financier

Pour 2018, le budget prévisionnel consacré aux opérations « bassins versant » dans le cadre du présent contrat (hors MAE, assainissement, Breizh Bocage et foncier) sous maîtrise d'ouvrage des communautés de communes était estimé à **720 120 € TTC**. Les dépenses réalisées ont été de **482 204 € TTC** soit un **taux de réalisation de 67%**, avec un financement réparti comme suit :

- Porteur de projet : **130 234 € TTC** ⇒ **27%**
- AELB : **184 101 € TTC** ⇒ **38%**
- Conseil Régional : **79 487 € TTC** ⇒ **16%**
- Conseil Départemental 29 : **78 161 € TTC** ⇒ **16%**

Le plan de financement détaillé est joint en Annexe 9.

Les dépenses se sont réparties de la manière suivante :



Compte tenu de la clé de répartition des dépenses définie dans la convention de partenariat entre les trois communautés de communes, le reste à charge (hors Breizh Bocage et une fois l'ensemble des subventions et participations déduit) pour chacune d'entre elle est le suivant :

- **CCPF : 53 595.62 € TTC**
- **CCA : 48 814.96 € TTC**
- **QC : 27 823.44 € TTC**

## ANNEXES

---

Annexe 1 – Arrêté préfectoral du 17/07/2018 portant renouvellement de la composition de la CLE

Annexe 2 – Etude d'identification et de hiérarchisation des têtes de bassin versant sur le périmètre du SAGE Sud Cornouaille

Annexe 3 – Contrat de progrès algues vertes de la Baie de la Forêt

Annexe 4 – Lettre agricole de la Baie de la Forêt

Annexe 5 – Conseils individuels du PLAV2 : rendus et indicateurs associés

Annexe 6– Suivi qualité de l'eau de l'Anse de Penfoulic et de la Mer Blanche

Annexe 7– Profil de vulnérabilité conchylicole de l'anse de Penfoulic et de la Mer Blanche

Annexe 8– Bilan des actions sur les bassins versants de l'Aven Belon Merrien

Annexe 9 – Bilan financier 2018

## Annexe 5 – Conseils individuels du PLAV2 : rendus et indicateurs associés

<b>Accompagnement</b>	<b>Rendu spécifique</b>	<b>Indicateurs demandés par le porteur de projet ( CCA)- A relever à chaque visite</b>
Diagnostic agro environnemental  (mobilisation des outils internes des prestataires)	Une description du système (productions, cheptel, valorisation, labellisation, MAEC ... ) L'évolution du système au cours des dernières années (en particulier depuis le PLAV 1) Les atouts et les contraintes du système Les éventuels projets et volontés d'évolution	SAMO SPE SAU labélisée en AB N minéral épandu N organique total produit N non maîtrisable JPP / ha/ an (pour les élevages laitiers) Nombre d'UGB (bovin)
Accompagnement pour une évolution du système d'exploitation	Etude technico-économique ou sa synthèse validée par l'agriculteur Synthèse de la plus-value environnementale du projet (en particulier concernant les fuites d'azote)	SAMO SPE SAU labélisée en AB N minéral épandu N organique total produit N non maîtrisable JPP / ha/ an (pour les élevages laitiers)
Optimisation environnementale liée à un projet structurant	Etude technico-économique ou sa synthèse validée par l'agriculteur Synthèse de la plus-value environnementale du projet (en particulier concernant les fuites d'azote)	SAMO SPE SAU labélisée en AB N minéral épandu N organique total produit N non maîtrisable JPP / ha/ an (pour les élevages laitiers)
Accompagnement technique à la gestion de l'herbe		SAMO SPE SAU labélisée en AB Nombre de VL en production N non maîtrisable Situation de surpâturage Taille de la parcelle parking s'il y en a une
Accompagnement technique à la gestion de l'azote	Une synthèse de la gestion de l'azote à la première visite, reprenant : - Les problématiques identifiées - Les leviers identifiés pour améliorer le système - Une synthèse des solutions à mettre en place	SAMO SPE SAU labélisée en AB N non maîtrisable JPP/ha/an pour les élevages laitiers Nombre d'ares pâturés/VL Taille de la parcelle parking (le cas échéant)
Accompagnement technique à la gestion de l'azote : cas spécifique des cultures légumes		SAU labélisée en AB Positionnement par rapport à la vente directe Nmin épandu Kg de N total épandu
Accompagnement technique à la gestion de l'inter-culture à l'automne		SAMO SPE SAU labélisée en AB N min épandu KG de N total